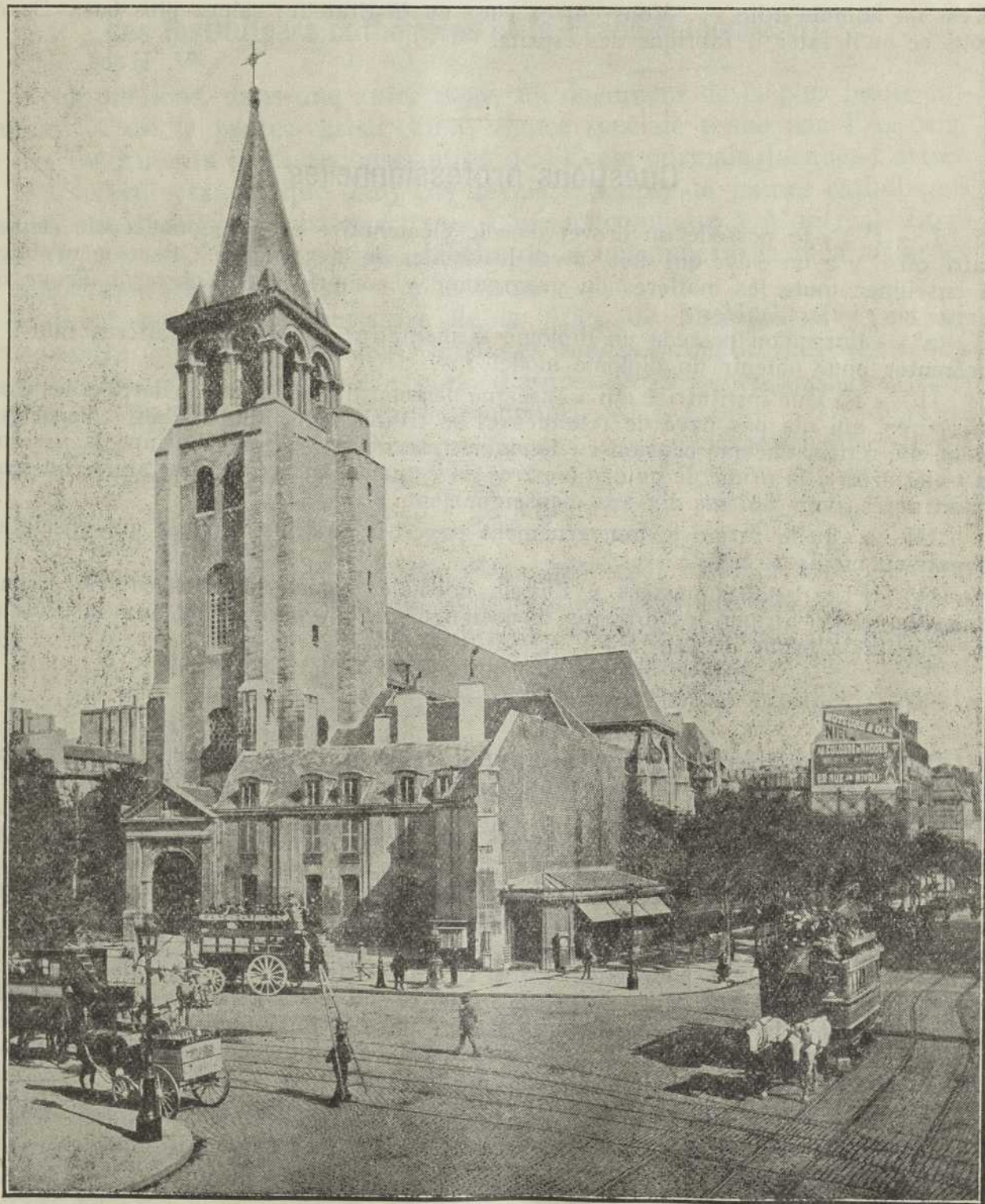


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Eglise St-Germain-des-Prés, Paris

Où Mgr de Laval reçut la consécration épiscopale, 8 décembre 1658.

Eglise St-Germain-des-Prés, Paris

C'est dans cette église, l'une des plus anciennes de Paris, que Mgr de Laval, premier évêque du Canada, reçut la consécration épiscopale des mains du Nonce Apostolique, le 8 décembre 1658. Cette antique église, d'architecture romane, dépendait de la puissante abbaye de St-Germain-des-Prés, fondée en 543 par Childebert 1^{er}.

L'Instituteur

Vous entrez chez un homme; il fabrique des roues et des timons; vous dites: C'est un homme utile.... Vous entrez chez un instituteur; saluez plus bas. Savez-vous ce qu'il fait? il fabrique des esprits.

V. HUGO

Questions professionnelles

I. — 1° « Je possède un brevet d'école élémentaire et dirige une école élémentaire où il y a un élève qui doit suivre les études de la 5^e année. Peut-on m'obliger à enseigner toute les matières du programme y compris le *Toisé et la Tenue des livres en parties doubles*.? »

2° « Lorsqu'on possède un diplôme élémentaire; sur quelles matières faut-il se présenter pour obtenir un diplôme modèle? »

II. « 1° Une institutrice qui a enseigné pendant dix ans sous le contrôle des Commissaires, qui n'a pas payé de retenues et se trouve dans l'impossibilité d'enseigner peut-elle retirer quelque pension du fonds de retraite? 2° Si elle continue à enseigner, a-t-elle droit à la prime de quinze piastres en commençant sa dixième année ou seulement après avoir fini ses dix ans d'enseignement? »

III. « Quelle prime le gouvernement paye-t-il aux institutrices qui enseignent depuis au moins 10 ans? »

IV. « Les années passées à l'Ecole normale, comme élève-institutrice, comptent-elles pour former les dix ans d'enseignement qui permettent aux institutrices de toucher la prime de \$15? »

Réponses

I. — 1° Une directrice d'école élémentaire n'est pas tenue de sortir du programme des écoles élémentaires. On ne peut donc pas vous obliger à enseigner les matières de la 5^e année.

2° Sur toutes les matières requises au brevet intermédiaire (modèle), sauf l'histoire sainte et l'histoire du Canada.

II. — 1° Une institutrice qui a enseigné pendant 10 ans dans une école sous contrôle a nécessairement versé au Fonds de pensions la retenue exigée par la loi. Si cette institutrice a négligé de payer elle-même cette retenue, ce sont les commissaires qui l'ont soldée pour elle. Dans ce cas, l'institutrice incapable d'enseigner pour raison de maladie, peut retirer, une fois, ce qui a été versé au Fonds pour elle, en s'adressant à la Commission administrative dont le Surintendant est le président. 2° Si elle continue à enseigner, elle aura droit à la prime de \$15 à l'expiration de dix années de service.

III. — Après dix années de service, \$15; après 15 années, \$20; après 20 années, \$25.

IV. — Non.

Pensées pédagogiques

Un homme qui n'a aucune éducation vaut mieux que celui qui en a une mauvaise.

L'éducation des garçons est la plus patriotique de toutes les tâches. Les mères ne touchent que par ce côté à la vie politique, mais qu'il est grand!

FONSSAGRIVES

PEDAGOGIE

Les Instituteurs catholiques et la Franc-Maçonnerie

Nous publions, dans une autre page, un document de la plus haute importance. C'est le procès-verbal d'une séance spéciale tenue par l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier.

Nos lecteurs savent que dans ces derniers temps, de jeunes catholiques militants ont divulgué l'existence d'une Loge maçonnique à Montréal. Loge affiliée au Grand Orient de Paris, branche de la maçonnerie la plus acharnée à la destruction du catholicisme sur la terre.

Malheureusement, le secrétaire de la Loge de Montréal (1) est un artiste peintre qui enseignait depuis quelques années le dessin dans les écoles catholiques de la métropole. De plus, d'autres professeurs spéciaux, sont soupçonnés d'appartenir à la Franc-Maçonnerie.

Quand on sait la haine qui anime la secte impie contre l'Eglise, il est facile de s'expliquer l'émoi créé dans les familles catholiques de Montréal, à la nouvelle que certains professeurs de leurs enfants étaient ou pouvaient être des Francs-Maçons.

La Commission scolaire catholique de Montréal ordonna une enquête.

Tout de suite, les instituteurs réguliers occupant une charge dans les écoles catholiques de Montréal, se réunirent à l'École normale Jacques-Cartier et protestèrent de leur attachement à l'Eglise catholique et demandèrent une enquête immédiate afin de prouver qu'aucun instituteur régulier n'appartient à la Franc-Maçonnerie.

Au cours de leurs délibérations, les Instituteurs catholiques de Montréal ont fait les importantes déclarations qui suivent :

" 1. — *Que leur Association n'est composée que d'instituteurs diplômés catholiques;*

" 2. — *Que ses membres se sont toujours soumis et désirent toujours se soumettre aux enseignements de leur mère la sainte Eglise;*

" 3. — *Qu'ils reconnaissent que la religion doit être la base de leur enseignement;*

" 4. — *Qu'ils enseignent à l'école le catéchisme et les prières suivant les règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, sous la direction et la surveillance du curé de chaque paroisse;*

" 5. — *Qu'un prêtre désigné par le curé vient toutes les semaines dans nos écoles expliquer la doctrine et la pratique de la religion aux enfants;*

(1) La Loge l'Émancipation.

"6. — Qu'il n'est pas à la connaissance de l'Association qu'aucun de ses membres fasse partie d'une société défendue par l'Eglise;

"7. — Que si le fait se produisait, ces membres seraient exclus de l'Association, et demande serait faite au Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique d'annuler leurs diplômes;

"8. — Qu'à la suite des révélations récentes faites sur les agissements de la loge maçonnique l'Emancipation, l'Association exprime sa satisfaction que la Commission scolaire catholique fasse une enquête minutieuse sur tous ceux qui sont en contact avec les enfants et prenne les mesures propres à rassurer au point de vue moral et religieux, les parents qui confient leurs enfants à son personnel enseignant."

Nous félicitons sincèrement nos confrères de Montréal pour leurs fières déclarations catholiques. Leur attitude ne nous surprend pas. Règle générale, les instituteurs canadiens ont su mériter la confiance de l'Eglise, chez nous. Ils se sont toujours conduits en catholiques et dans l'école et dans leurs associations.

Ils ont compris et ils comprennent que les parents catholiques ont droit à leur *sincérité catholique* et à leur entier dévouement. Comme "l'espoir de la moisson est dans la semence," il importe de choisir de bons semeurs et de bonne semence.

En reconnaissant que la religion doit être à la base de leur enseignement, les instituteurs de Montréal demeurent fidèles aux traditions de la pédagogie canadienne qui, de tout temps, a cru "en la valeur unique de la religion au point de vue de l'éducation morale," vérité que proclame aujourd'hui l'un des éducateurs les plus renommés de l'Europe, Foerster (1).

Nous souhaitons que le corps enseignant canadien reste toujours fidèle à ses traditions chrétiennes et catholiques. Abandonner ces traditions serait non seulement trahir la Religion mais trahir en même temps la Patrie.

C.-J. MAGNAN.

Fonds de pension (suite)

Depuis deux ans environ, une ancienne institutrice, Mlle Joséphine Samson, qui d'après ses propres dires, a enseigné pendant seize ans, mais, qui, nous a-t-on dit, à l'heure présente, n'est ni fonctionnaire de l'enseignement primaire, ni pensionnaire, a entrepris une campagne pour faire amender, d'après ses idées, la loi du fonds de pension. Nous ne sachons pas qu'elle ait obtenu l'appui d'une association quelconque d'institutrices dans cette lutte; même on nous a informé que les efforts qu'elle fit à différentes reprises pour avoir la permission d'exposer ses vues aux congrès et conférences d'institutrices ne furent couronnés d'aucun succès; quoi qu'il en soit, il n'est que juste d'ajouter qu'elle prétend avoir l'appui de près de deux cents institutrices au sujet d'une certaine demande qu'elle doit faire au Gouvernement.

Mlle Samson n'a pas à notre connaissance esquissé d'une manière quelque peu précise le plan de l'édifice qu'elle voudrait élever sur les ruines de la

(1) Foerster, *L'Ecole et le caractère*, Saint-Blaise (près Neuchâtel) 1909.

loi du Fonds de pension, mais si nous avons bien compris ce qu'on nous a raconté et ce que nous avons lu, ses théories peuvent se résumer comme suit :

1° *La loi actuelle est injuste à l'égard des institutrices.*

Nous prenons la liberté de faire remarquer que la loi des pensions de retraite fut étudiée par un comité spécial du Comité Catholique, qu'à la demande de ce dernier elle ne fut mise en opération qu'après avoir été soumise, par l'intermédiaire des inspecteurs d'écoles, au personnel enseignant de toute la Province, et que le nombre de personnes qui signèrent les bulletins contre son adoption peut être considéré comme une quantité absolument négligeable; on nous objectera peut-être qu'un grand nombre de celles qui se prononcèrent pour l'adoption n'avait qu'une idée très vague de ce dont il s'agissait; c'est fort possible, mais, d'un autre côté, combien des "près de deux cents" institutrices qui suivent Mlle Samson ont une conception bien juste de ce qu'elles gagneront ou perdront par la réalisation des projets de cette demoiselle?

2° *La pension au lieu d'être basée uniquement sur le nombre d'années de service est calculée d'après le traitement moyen et le nombre d'années de service, ce qui a pour effet d'assurer les plus fortes pensions aux fonctionnaires qui ont enseigné pendant le plus grand nombre d'années avec les meilleurs traitements.*

Mlle Samson sait que la base unique qu'elle prône a été le principe fondamental de l'ancien fonds; elle n'ignore pas, nous en sommes certain, que les pensions furent pendant longtemps, de \$1 ou \$1.25 par année de service et que ce n'est que depuis que la loi de 1880 a fermé la porte à de nouveaux souscripteurs et que la mort s'est mis à faucher parmi les pensionnaires, que les survivantes jouissent d'une certaine prospérité.

Si le système préconisé par Mlle Samson est bon pour le personnel enseignant, pourquoi ne pas l'appliquer au Service Civil, aux juges, enfin à tous ceux qui contribuent à des Caisses de retraite.

D'ailleurs la base double sur laquelle la pension est calculée ne pourrait être changée: 1° pour ceux qui à l'heure actuelle sont pensionnaires; 2° pour ceux qui quoique non pensionnaires ont atteint cinquante six ans; 3° probablement pour ceux qui ont à leur avoir vingt ans d'enseignement. De plus, aucun gouvernement, aucune législature au Canada ne voudrait sanctionner des amendements, à une loi de Caisse de retraite, qui auraient pour effet de créer des obligations qui amèneraient nécessairement une diminution des pensions, autre que celle mentionnée dans la loi lorsqu'elle a été soumise aux intéressés;

3° *"Malgré les protestations de Mlle Samson," le Gouvernement, à la demande des différentes Associations d'institutrices, a augmenté de 50% les pensions des institutrices sans avoir, au préalable, changé la base sur laquelle la pension est calculée.*

Le Gouvernement a généreusement accédé aux désirs des Associations d'institutrices, Associations composées de personnes qui étaient alors et qui sont encore aujourd'hui dans l'enseignement. Si Mlle Samson s'est trouvée incapable d'amener ces Associations à accepter ses vues au sujet de l'amendement de cet article, est-il raisonnable de blâmer le Gouvernement et les ministres d'avoir accepté les suggestions des Associations qui parlaient

et qui avaient droit de parler au nom du corps enseignant, de préférence à celles d'une demoiselle qui ne représente qu'elle-même;

4° *La loi dit que le montant de la pension ne doit pas dépasser celui du traitement.* Parlant du Gouvernement, Mlle Samson dit: (NATIONALISTE du 2 octobre 1910) "Il trouve que c'est trop de demander un minimum de pension annuelle de cent cinquante piastres pour des institutrices dont le salaire annuel est de cent piastres, oubliant sans doute qu'il faut plus d'argent pour se faire servir et traiter dans la vieillesse et la maladie que lorsqu'on est en santé et capable de se servir soi-même."

Accepter la théorie que le montant de la pension peut dépasser celui du traitement serait encourager fortement un grand nombre de personnes à se mettre immédiatement à la retraite, ce serait augmenter les obligations de la Caisse de façon à la conduire à la banqueroute à brève échéance. La devise de Mlle Samson et de ses amis serait-elle "après nous le déluge?" Il se peut qu'on compte sur le trésor public pour combler les déficits. Vain espoir. Sans vouloir faire de politique, nous croyons que la Province n'a jamais eu un gouvernement aussi bien disposé à aider généreusement le personnel enseignant et qui l'a prouvé d'une manière très tangible plus d'une fois; mais quel est le gouvernement qui voudrait prendre un engagement qui l'obligerait, dans un avenir peu éloigné, à distraire du budget de l'instruction publique, une somme plus forte pour les pensions que pour toute autre fin.

D'après des calculs basés sur le dernier rapport que nous publions ci-après, il faudrait, dès la 1^{re} année, augmenter l'allocation au fonds de pension de la bagatelle de \$50,000 pour permettre à la Commission administrative de payer une pension minimum de \$150.

Avant d'abandonner ce point, nous avouons qu'un nombre très considérable de membres du corps enseignant serait favorable à un amendement fixant une pension minimum de soixante-quinze piastres pour vingt ans de service, ce qui exigerait une augmentation dans la dépense annuelle de \$10,000, de plus, nous croyons que tous les fonctionnaires sans exception désireraient voir l'article 494 amendé de manière à se lire comme suit:

La pension de toute femme fonctionnaire de l'enseignement primaire, sauf dans le cas prévu par l'article 518, est fixée à trois pour cent du traitement moyen pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans, pourvu toutefois que cette pension ne dépasse pas quatre-vingt-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles elle aura reçu le plus fort traitement, ni le montant fixé par l'article 495.

5° *La loi permet à certaines institutrices anglaises et protestantes de recevoir des pensions de quatre cents, cinq cents et six cents piastres, et à "Mr Robins qui a 77 ans, et qui ne doit pas avoir de petits enfants à supporter, une pension de mille cinquante piastres, ou autant que quatorze institutrices en moyenne," en outre plusieurs institutrices canadiennes-françaises catholiques ont des pensions dérisoires.*

Il n'y a pas une institutrice anglaise et protestante qui reçoit un sou du fonds de pension parce qu'elle est anglaise ou protestante. Des catholiques canadiennes-françaises qui auraient enseigné pendant le même nombre d'années avec des traitements égaux, recevraient des pensions égales à celles

des protestantes. Le fait de parler de nationalité et de religion dans une discussion au sujet du fonds de pension nous laisse sous l'impression que Mlle Samson manquait d'arguments plus solides.

L'attaque contre les ministres au sujet de M. Robins est certainement, ce qu'il y a de plus étrange dans tout ce qu'a écrit Mlle Samson.

M. Robins et plusieurs professeurs de Montréal, parmi lesquels se trouvait l'auteur du présent article, furent absolument opposés à la création de la loi des pensions en 1880; pendant six ans la lutte fut maintenue, mais ce fut peine perdue et la loi fut mise en force en 1886. Le montant maximum qui était de \$1050 fut diminué et mis à \$805, en 1900, mais les droits de M. Robins et de quelques autres professeurs, qui continuaient dans l'enseignement malgré le fait qu'ils pouvaient se retirer avec la pension maximum, furent sauvegardés par un article spécial, article qui n'était nullement nécessaire parce qu'ils avaient des droits acquis, mais qui fut inséré pour éviter des frais devant les tribunaux.

M. Robins enseigna pendant dix-huit ans après avoir atteint l'âge de cinquante-six ans, et pendant tout ce temps, il paya, comme il avait payé précédemment, 2%, non pas sur \$1050, comme le suppose Mlle Samson, mais sur une somme variant entre \$2000 et \$3000.

Monsieur Robins ne doit rien au fonds de pension, c'est le contraire qui est vrai, de plus le gouvernement de Sir Lomer Gouin n'a rien donné à Monsieur Robins, et même l'eût-il voulu, il ne pouvait rien lui ôter.

Mlle Samson trouve que Monsieur Robins ne doit pas avoir besoin d'une si forte pension, vu qu'il a 77 ans et ne doit pas avoir de petits enfants à supporter: nous osons lui rappeler que les vieillards ont souvent à supporter de petits enfants.

Quant aux institutrices canadiennes-françaises et catholiques qui ont des pensions insignifiantes, est-ce qu'il y en a une seule qui a une pension minime à cause de sa race et de sa religion? n'est-ce pas plutôt parce qu'elles n'ont enseigné que dix, onze ou douze ans, à de faibles salaires nous l'admettons, mais pour un temps relativement court. Si l'on veut comparer, il faut indiquer en même temps que le montant de la pension le nombre d'années de service des pensionnaires; on s'apercevra alors, que, règle générale, les fortes pensions sont accordées aux fonctionnaires qui se sont *dévoués* pendant de longues années, tandis que les pensions dérisoires sont payées aux personnes qui n'ont contribué au fonds que pendant dix, onze ou douze ans.

Il ne faut pas perdre de vue non plus, que les institutrices qui se sont retirées après dix ans ou onze ans d'enseignement ne sont pas âgées de 77 ans, comme M. Robins, et qu'elles pourront compter jouir de leurs pensions pendant encore longtemps;

6° *La loi ne permet pas à une institutrice qui est en état d'enseigner de demander sa pension avant d'avoir atteint l'âge de cinquante-six ans.*

La stabilité du fonds de pension dépend de cette provision de la loi; la modification aura't pour conséquence de rendre toutes les pensions dérisoires;

7° *La loi ne pourvoit pas à l'établissement de maisons de retraite, comme Mlle Samson le demande instamment au nom de près de deux cents institutrices qui l'ont autorisée à agir en leur nom.*

Au sujet de maisons de retraite pour institutrices, nous avouons en toute sincérité, et nous ne sommes pas seul, que nous ne comprenons pas quelle organisation Mlle Samson désirerait imposer à ces institutions. Si Mlle Samson voulait dans un mémoire adressé au Comité catholique, préciser exactement ce qu'elle entend par maisons de retraite et comment elle voudrait qu'elles soient dirigées, le Comité, nous n'en doutons pas, trouverait moyen, au cas où il approuverait le projet, d'en assurer l'exécution en faisant des arrangements pour cette fin avec une communauté dans chaque diocèse ou district.

Le sujet est loin d'être épuisé, mais nous croyons en avoir dit assez pour démontrer le danger de plusieurs des propositions de Mlle Samson.

Mlle Samson a montré beaucoup de talent, d'énergie et de zèle dans sa lutte contre la loi des pensions de retraite; nous ne partageons pas ses opinions, nous n'admirons pas toujours sa manière de discuter, nous trouvons souverainement injuste son attitude à l'égard du Gouvernement, qui mérite certainement la reconnaissance du corps enseignant; mais elle dit avoir dépensé ses économies dans cette campagne: il nous semble donc que les différentes Associations de fonctionnaires devraient lui aider à reconstituer, au moins en partie, son capital perdu.

JOHN AHERN.

Le fonds de pension des fonctionnaires de l'Enseignement Primaire

I

1909-10	REVENU	\$	cts	\$	cts
Retenue de 4% sur les subv. aux Ecoles publiques.....		6,400.00			
Item No des subsides de 1909-10		2,000.00			
Retenue de 2% sur les traitements		26,751.28			
“ “ dans les Ecoles normales		388.66			
“ “ Insp. d'écoles		916.16			
Subvention du Gouvernement		12,000.00			
Intérêt sur le capital 1908-09		9,492.07			
Retenues payées au Département par les fonctionnaires		1,433.01			
“ “ Sur les pensions		390.84			
Somme provenant de l'ancien fonds		1,907.00			
Legs Burnham pour les protestants		80.00			
Total				61,759.02	
1909-10	DEPENSE				
Pensions payées à même le Revenu		57,040.88			
Remboursements de retenues		251.20			
Dépenses d'administration		610.85			
Balance		3,856.09			
Total				61,759.02	

1909-10 CAPITAL		
Juillet 1 1909 Montant du Capital		190,440.23
Recettes en 1909-10		
Retenues payées au Département de l'Instruction publique ..	1,201.56	
“ sur les pensions	978.67	
Total	2,180.23	
Dépenses en 1909-10		
Partie de pension prise sur le capital	\$245.00	
Remboursements de retenues	19.12	
Total	264.12	
Balance		1,916.11
Total		192,356.34

Attesté

F. X. COUILLARD,

Sec. de la Com. adm. du Fonds de Pension

II

Tableau indiquant le nombre, l'âge des pensionnaires du nouveau fonds de pension et le montant des pensions payées en 1909-10.

	Nombre de pensionnaires	Moyenne de l'âge	Total des pensions	Moyenne de la Pension
Division d'après l'âge des pensionnaires:				
Instituteurs de 56 ans et plus	84	70.6	17,888.32	212.95
Institutrices de “ “	375	64.8	26,323.59	70.20
Instituteurs de moins de 56 ans	5	49.2	909.39	181.88
Institutrices “ “	196	48.9	9,549.54	48.72
Veuves de fonctionnaires	14	68.4	2,615.04	186.78
Totaux et moyennes	674	60.9	57,285.88	85.00
Pensionnaires décédés en 1909	16	70.	1,856.65	116.04
“ qui ont repris l'enseignement en 1909	5	44.	270.14	54.03
Totaux et moyennes	21	63.8	2,126.79	101.27
Nouvelles demandes de pension en 1909:				
Pensions accordées	58	56.0	8,784.28	151.45
Demandes mises en délibéré	7	47.3	519.30	74.18
Demandes rejetées	3	46.	335.77	111.92
Totaux et moyennes	68	54.6	9,639.35	141.75

Mission de l'éducateur

Former le *caractère*, élever le *cœur*, affermir la *volonté*, voilà une mission dont on ne s'acquitte pas de n'importe quelle façon.

Former le caractère, c'est le cultiver, l'assouplir, le maîtriser.

Élever le cœur, c'est travailler à le rendre *noble, courageux, délicat*.

Affermir la volonté, c'est l'*éclairer*, la *redresser*, en *purifier les desseins*.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique (1)

PREMIERE PARTIE — FRANCE — CHAPITRE I

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE

I. PRINCIPES

L'Enseignement primaire est gratuit dans les écoles publiques (loi du 16 juin 1881), obligatoire (loi du 28 mars 1882) et laïque (loi du 30 octobre 1886) (2).

Tels sont les trois principes qui y président.

La gratuité n'est pas étendue aux livres et autres fournitures scolaires. En fait dans toutes les villes importantes, et dans la grande majorité des petites, la municipalité prend ces menues dépenses à sa charge.

L'obligation existe plus dans la loi que dans la pratique. Le système des commissions scolaires établi par la loi de 82 ne fonctionne pas, car les membres de ces commissions sont des conseillers municipaux qui hésitent à frapper leurs voisins et électeurs. Un projet est à l'étude pour substituer l'initiative de l'inspecteur primaire à celle des commissions scolaires. Il est en discussion au Parlement (3). La grande entrave à l'obligation, c'est que les enfants sont souvent utiles aux parents des campagnes pour la garde des bestiaux et les travaux des champs. (4)

Toutefois, il n'y a guère d'enfants, en France, qui ne vont pas du tout à l'École. Mais dans certaines régions, ils ne fréquentent que de la Toussaint à Pâques, par tous les catholiques français.

La laïcité n'existe légalement que pour les Ecoles publiques. Les Ecoles libres ou Ecoles privées sont en nombre plutôt restreint (5). Elles sont, dans plusieurs cas, dirigées par des religieux et religieuses sécularisés à la suite des lois de 1901, votées sous les ministères Combes et Waldeck Rousseau. L'inspection de l'État s'étend aussi à ces établissements non subventionnés: elle porte sur la salubrité, le respect de la morale et de la constitution. Les inspecteurs de l'enseignement public auxquels est dévolue la surveillance des Ecoles privées ne doivent pas se mêler des questions d'enseignement dans ces Ecoles.

(1) Voir la livraison du mois d'octobre 1910.

(2) Ici, je n'apprécie pas: c'est un simple résumé d'une loi existante. D'ailleurs, le caractère parfois anti-catholique de cette organisation est assez connu pour me dispenser d'en parler.

(3) C'est le fameux projet Doumergue, qui a été condamné, avec tant d'énergie,

(4) La *France Militaire* constatait récemment que la classe des incorporés en 1908 comprenait 9.852 ne sachant ni lire ni écrire et 77.109 sachant lire seulement. En 1906, le total des illettrés fut de 11.000. Ce chiffre était de 56.116 en 1872.

(5) A une séance de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, séance à laquelle j'assistais, le président, le colonel Keller, a déclaré, que sur la totalité des écoles, en France, le quart seulement étaient des écoles libres.

II. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. — Administration centrale.

A la tête de tous les services de l'Enseignement public est placé le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts. Il a sous son autorité immédiate le *Directeur de l'Enseignement Primaire*, qui est en général choisi parmi les hauts fonctionnaires de l'Enseignement supérieur (Recteurs, etc.).

Le Directeur, chef de service, est assisté dans sa tâche par cinq chefs de Bureau, qui se partagent les services de l'Administration centrale.

Le ministre fait sentir son action par onze *inspecteurs généraux* de l'Instruction publique (Enseignement primaire) choisis par lui sans aucune condition, et ne relevant que de lui et du directeur de l'Enseignement primaire. L'un de ces inspecteurs généraux (qui sont en général d'anciens inspecteurs d'Académie, ou d'anciens professeurs particulièrement distingués) est chargé de diriger l'École Supérieure de l'Enseignement primaire de Saint-Cloud. Un autre est chargé de vérifier les services de l'Economat. Les autres se partagent la France, qu'ils parcourent une fois par an.

Ils notent les fonctionnaires supérieurs de l'Enseignement primaire, Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Primaires, personnel des Écoles normales et des Écoles Primaires supérieures choisis par le Ministre.

Ils font des rapports sur la situation de l'enseignement primaire dans les régions qu'ils traversent, et forment un *Comité Consultatif* auquel sont soumises toutes les questions intéressant l'Enseignement primaire.

Le *Conseil supérieur de l'Instruction publique* comprend une cinquantaine de membres, les uns nommés par le Président de la République, les autres élus, et étudie toutes les questions relatives à l'enseignement public. Il compte six membres de l'Enseignement primaire choisis par leurs collègues. — C'est aussi un tribunal administratif en matière universitaire.

Les personnes lésées ont possibilité de recourir au Conseil d'Etat, dont les décisions sont sans appel.

B. — Administration locale.

1° *Le Recteur* est placé à la tête de chaque Académie. Il y a 17 recteurs en France. Ils ont sous leur autorité tous les fonctionnaires de l'Enseignement public, supérieur, secondaire ou primaire.

En ce qui concerne l'Enseignement primaire, leur autorité s'étend aux matières d'ordre pédagogique. Ils ont sous leurs ordres directs les Écoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices.

2° *L'Inspecteur d'Académie* est le chef des services de l'Enseignement du département. Il a sous son autorité, outre l'Enseignement primaire, les Établissements d'Enseignement secondaire (Lycées et Collèges).

Il est choisi généralement parmi les professeurs de l'Enseignement secondaire.

En ce qui concerne l'Enseignement primaire, l'Inspecteur d'Académie est un personnage très important. Tout vient de lui et aboutit à lui. Toutefois son autorité n'est pas entière. Il ne choisit pas les instituteurs et institutrices, qui sont nommés par le *Préfet*. Mais cette nomination ne peut avoir lieu que sur la présentation de l'Inspecteur d'Académie. Beaucoup d'instituteurs déplorent cette organisation, et souhaitent que le Préfet, agent politique, n'ait rien à voir dans les questions d'enseignement, où il ne se laisse pas guider, en général, par des préoccupations exclusivement éducatives. En outre, il peut résulter de ce dualisme des conflits assez graves entre l'Inspecteur d'Académie et le Préfet.

3° Ces deux fonctionnaires ont auprès d'eux un *Conseil Départemental* de l'Enseignement primaire, qui comprend : Deux inspecteurs primaires, le directeur

et la directrice des Ecoles Normales, quatre conseillers généraux (hommes politiques) et deux délégués des Instituteurs et deux des Institutrices, désignés par leurs collègues. Pour les questions qui concernent l'enseignement privé, on leur adjoint un instituteur libre élu par ses collègues.

Ce Conseil a des attributions administratives, contentieuses et disciplinaires. (Paris a une organisation spéciale de Conseil Départemental.)

4° *Les Inspecteurs primaires* assistent les inspecteurs d'Académie, dont ils sont en quelque sorte les yeux. Ils instruisent toutes les affaires administratives de leur circonscription, et ils ont la direction et la responsabilité du niveau des études dans les Ecoles qui leur sont soumises.

Ils sont la cheville ouvrière de l'Enseignement primaire public français. Tandis que les fonctionnaires placés au-dessus d'eux n'ont aucune compétence (en général) pour les questions d'enseignement primaire au moment où ils sont placés à la tête de leur service, les inspecteurs primaires se recrutent au concours, parmi les fonctionnaires de l'Enseignement primaire.

Pour être inspecteur primaire, il faut avoir 25 ans d'âge et justifier.

1° soit de 10 ans d'enseignement public, en qualité d'instituteur, ainsi que du Brevet Supérieur et du Certificat d'Aptitude pédagogique.

2° soit de 5 ans seulement d'enseignement public, et du grade de professeur d'Ecole normale ou de professeur d'Ecole primaire supérieure.

Il y a environ 450 inspecteurs primaires (dont quelques inspectrices) en France.

Les écoles maternelles ont leurs cadres spéciaux d'Inspectrices générales et d'inspectrices.

Les Inspecteurs primaires sont obligés dans l'examen qu'ils subissent, et qui est très sérieux, de faire

1° Une composition écrite sur un sujet de pédagogie (durée de l'Epreuve, 5 heures).

2° Une composition écrite sur un sujet d'administration ou de législation scolaire (même durée).

3° Un exposé oral (durée, ½ heure, après deux heures de préparation à huis clos et sans documents) sur une question de pédagogie pratique tirée au sort. Après cette épreuve, on leur pose une question de législation.

4° Une lecture expliquée (1½ heure) d'un auteur pédagogique (la liste est arrêtée tous les 3 ans, et comprend des textes de Montaigne, Rousseau, Spencer, Pestalozzi, Kant, Fichte, Horace Mann, Fouillée, Michelet, Quinet, etc.). Cette épreuve est la plus difficile, celle qui décide presque toujours du succès ou de l'insuccès.

5° L'inspection de deux classes, et le compte rendu de cette inspection après vingt minutes de réflexion.

Il y a en moyenne 150 à 200 candidats. Le nombre des admis varie chaque année entre 20 et 30, selon les besoins du service.

Grâce à cette sélection, le corps des inspecteurs primaires est en France extrêmement compétent, et l'on peut dire que l'inspecteur fait beaucoup pour la valeur de la circonscription qui lui est confiée.

5° *Les Directeurs d'Ecoles normales* sont choisis parmi les Inspecteurs primaires les plus distingués, comptant de 2 à 6 ans de services. Il faut qu'ils soient pourvus en outre du Professorat des Ecoles Normales.

Les *Directrices* sont choisies parmi les candidates pourvues des mêmes titres, mais on passe généralement de professeur à directrice, car il y a très peu de places d'inspectrices.

Le personnel des Ecoles Normales (une environ pour chaque sexe par département) est composé de professeurs nommés par le Ministre après un examen. (Certificat d'aptitude au Professorat, dont j'ai déjà parlé.) Cet examen comprend deux ordres, lettres et sciences. Il est difficile. On le passe en sortant des Ecoles Normales supérieures de Saint-Cloud (hommes) et de Fontenay-aux-Roses (femmes); il est à peu près du niveau de la licence, mais plus pratique, et sans langues anciennes. Il y a des titres spéciaux pour l'Enseignement des langues vivantes, le dessin, la

musique, les travaux manuels. Les professeurs pourvus de ces titres accessoires ont des indemnités supplémentaires de traitement.

6° Les *Ecoles Primaires supérieures*, dont les professeurs doivent justifier du diplôme de licencié, ou du professorat des Ecoles Normales, donnent pendant 3 ans un enseignement pratique aux jeunes gens qui se destinent à l'Ecole Normale, au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture. Depuis quelques années, le Ministère du Commerce tend à former des Ecoles spéciales, placées sous son autorité, et échappant à celle du Ministre de l'Instruction publique. Ce sont les Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie, qui forment l'enseignement technique, donné par des professeurs spéciaux, et dans des conditions différentes.

7° Enfin, en bas de la hiérarchie, viennent les *Ecoles primaires élémentaires*, où exercent les *instituteurs* et *institutrices*.

Les instituteurs et institutrices sont nommés par le Préfet, sur la présentation de l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci délègue seul, en qualité de stagiaires, les jeunes gens qui n'ont pas encore acquis le Certificat d'Aptitude pédagogique.

Ils sont choisis parmi les anciens élèves des Ecoles Normales, ou à défaut, parmi les jeunes gens en possession du Brevet Elémentaire de l'Enseignement primaire. En pratique, on exige le Brevet supérieur et il devient de plus en plus difficile d'entrer dans l'Enseignement primaire sans sortir d'une Ecole Normale.

Les instituteurs et institutrices sont fonctionnaires de l'Etat. C'est l'Etat qui leur paie leurs traitements. Sont à la charge des municipalités, les constructions scolaires, leur entretien, le chauffage et l'éclairage, le traitement des gens de service. Elles doivent aux instituteurs le logement, ou une indemnité représentative, une indemnité de résidence variable selon l'importance de la commune, et fixée par décret du Président de la République.

Les traitements de tout le personnel de l'Enseignement primaire sont fixés par la loi du 19 juillet 1889, plusieurs fois modifiée depuis, et qui reconnaît aux instituteurs la qualité de fonctionnaires, en les enlevant à l'autorité des communes. Les traitements varient de 1,100 fr pour les stagiaires à 2,000 fr pour les institutrices et 2,200 fr pour les instituteurs, indemnités en plus. Voici l'échelle des traitements telle que fixée par la loi de juillet 1889 (1) :

	Instituteurs	Institutrices
5e classe.....	1,200 fr.	1,200 fr.
4e classe.....	1,500 "	1,400 "
3e classe.....	1,800 "	1,600 "
2e classe.....	2,000 "	1,800 "
1e classe.....	2,200 "	2,000 "

De plus, les titulaires chargés de la direction d'une école comprenant plus de deux classes reçoivent à ce titre un supplément de traitement de 200 francs. Ce supplément est porté à 400 francs si l'école comprend plus de quatre classes. Et dans les écoles qui comprennent une classe d'enseignement primaire supérieur, dite cours complémentaire, le maître chargé de ce cours reçoit un supplément de traitement de 200 francs.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

(1) *Code Pratique de l'Enseignement Primaire*, p. 241.



DOCUMENTS SCOLAIRES

Réunion spéciale des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale
Jacques-Cartier, 30 septembre 1910

Etaient présents: MM. J. V. Désaulniers, président; J. Hogan, vice-président; A. B. Charbonneau, secrétaire; J. O. Cassegrain, doyen de l'Association; MM. les abbés Dubois et Desrosiers, MM. les principaux H. Mondoux, J. P. Labarre, J. J. Maguire, une centaine d'instituteurs de la Commission scolaire catholique de Montréal, plusieurs professeurs spéciaux de la même Commission et les représentants de presque tous les journaux de Montréal.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce le but de l'assemblée: « Prendre en considération les déclarations faites récemment à la Commission Scolaire catholique de Montréal affirmant que certains membres du personnel enseignant faisaient partie de sociétés secrètes défendues par l'Eglise »; puis il fait la lecture des résolutions de protestation qui ont été rédigées en collaboration avec M. l'abbé Dubois, M. J. P. Labarre et le président, résolutions qu'il soumet aux débats de l'assemblée.

En voici la teneur:

« Les membres de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, réunis en convention spéciale à l'Ecole normale Jacques-Cartier, le 30 septembre du courant, font les déclarations suivantes:

- 1° Que leur Association n'est composée que d'*Instituteurs diplômés catholiques*;
- 2° Que ses membres se sont toujours soumis et désirent toujours se soumettre aux enseignements de leur mère la sainte Eglise;
- 3° Qu'ils reconnaissent que la religion doit être à la base de leur enseignement;
- 4° Qu'ils enseignent à l'école le catéchisme et les prières suivant les règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sous la direction et la surveillance du curé de chaque paroisse;
- 5° Qu'un prêtre désigné par le Curé vient toutes les semaines dans nos écoles expliquer la doctrine et la pratique de la religion aux enfants;
- 6° Qu'il n'est pas à la connaissance de l'Association qu'aucun de ses membres fasse partie d'une société défendue par l'Eglise;
- 7° Que si le fait se produisait, ces membres seraient exclus de l'Association et demande serait faite au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique d'annuler leurs diplômes;

8° Qu'à la suite des révélations récentes faites sur les agissements de la loge maçonnique l'Emancipation, l'Association exprime sa satisfaction que la Commission scolaire catholique fasse une enquête minutieuse sur tous ceux qui sont en contact avec les enfants et prenne les mesures propres à rassurer, au point de vue moral et religieux, les parents qui confient leurs enfants à son personnel enseignant. »

Après avoir lu ces résolutions, M. le Président demande l'opinion de M. le Principal de l'Ecole normale Jacques Cartier.

M. l'abbé Dubois dit qu'il a pris part à la rédaction des résolutions, comme vient de l'annoncer le président, et que par conséquent, il adhère à toutes les déclarations qu'elles contiennent. « Les instituteurs ont bien fait, dit-il, de se réunir pour protester de leur soumission à l'Eglise. Ils doivent à leur réputation, qui doit être sans tache, une protestation publique afin de dissiper le malaise qui existe au sein de nombreuses familles. On ne peut reprocher à la Commission de tenir ses assemblées de comités secrètes afin de voiler les petites fautes des instituteurs. On n'a pas chez eux le privilège des communautés religieuses dont l'entrée est inviolable. Tous les mois, et même deux fois par mois, les grands journaux font assister le public au lavage de votre linge sale, mais vous ne devez pas craindre, ce linge n'est pas si sale après tout. Le public saura aussi qu'il n'y a pas un instituteur diplômé qui fasse partie de sociétés secrètes. » M. Dubois ajoute qu'il s'est laissé dire que quelques professeurs spéciaux s'étaient laissé entraîner à entrer dans des loges maçonniques; mais il ne

faut pas croire que tous les professeurs spéciaux aient ainsi violé les règlements du Conseil de l'Instruction publique. Il peut au moins répondre pour deux de ces derniers qui ont été ses élèves. Il est aussi persuadé que la Commission des Ecoles catholiques fera justice en ne laissant planer aucun doute sur les instituteurs dont la conduite est irréprochable.

M. J. O. Cassegrain, appelé à exprimer son opinion, dit qu'il est venu pour affirmer que depuis au-delà de cinquante ans que l'Association des Instituteurs existe et qu'il y appartient, aucun de ses membres n'a fait partie de sociétés secrètes. Il appuie fortement les résolutions qui ont été lues et il adhère à tout ce qu'a dit le principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

M. l'abbé Desrosiers dit que le temps est aux situations tranchées, qu'il importe de dissiper l'équivoque qui plane sur les instituteurs et il félicite l'Association de la position qu'elle a prise en cette circonstance délicate, c'est dire qu'il applaudit aux résolutions présentées.

M. J. P. Labarre, le collaborateur et un peu l'initiateur du mouvement, fait un long discours sur l'incident qui a soulevé toute la population catholique de Montréal. Il croit qu'il est bon de protester et de s'affirmer publiquement. Il est difficile, dit-il, de trouver un corps plus respectueux et plus indemne d'accusations de toutes sorte que celui des instituteurs.

M. J. J. Maguire proteste personnellement et aussi au nom de tous ses confrères de langue anglaise contre les insinuations qui ont été faites: « Nous devons informer le public qu'il n'y a pas de franc-maçons parmi nous, que les quelques professeurs spéciaux qui sont suspects n'ont aucun contrôle sur les élèves, que le titulaire de la classe est tenu d'être présent pendant que ceux-ci donnent leurs cours. »

M. H. Mondoux adhère aussi aux résolutions qui ont été lues; il ne partage pas cependant toutes les idées exprimées par M. Labarre; en fait les instituteurs n'ont pas été accusés d'être francs-maçons, mais la confusion que fait le public entre instituteur diplômé, titulaire d'une classe et un professeur spécial nous oblige à le renseigner; il ne s'agit donc que de dissiper l'équivoque qui règne dans le public.

MM. H. Scott et Charbonneau professeurs spéciaux de gymnastique dans les écoles de la Commission protestent aussi à leur tour: ils ne font pas partie et n'ont jamais fait partie d'aucune société secrète.

Le président demande alors si les déclarations telles que rédigées représentent les desiderata de l'assemblée. Aucune voix discordante ne s'élève et les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

M. H. Mondoux, appuyé par le secrétaire, propose un vote de remerciement aux journalistes. Adopté.

M. J. P. Labarre, appuyé par M. J. V. Désaulniers, propose que M. J. J. Maguire, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres, rédige la version anglaise des résolutions. Adopté.

Des remerciements sont également adressés à M. l'abbé Dubois pour son aimable hospitalité, puis la séance est levée.

A. B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 30 septembre 1910.



METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Montrer l'image aux élèves et engager la conversation avec eux afin de leur faire lire ce que dit cette image.



Maître. — Que voyez-vous sur cette image?

Elève. — Une *petite fille* qui revient de *traire la vache*.

M. — Que porte-t-elle?

E. — De la main gauche sa *chaudière pleine de lait*; de la main droite son *petit tabouret à trois pieds*.

M. — Voyez-vous la vache?

E. — Oui, *loin en arrière*.

M. — Que fait-elle?

E. — Elle semble *regarder la petite fille* qui s'éloigne d'elle.

M. — Voyez-vous d'autres animaux?

E. — Oui, des *petits oiseaux* qui volent *dans les airs*.

M. — Comment est coiffé la petite fille?

E. — Elle porte une *grande coiffe d'indienne* qui la *protège contre le soleil*.

M. — Quel titre pourrait-on mettre à cette image?

E. — *La petite laitière*.

M. — Que fera-t-on du bon lait que rapporte la petite fille?

E. — La *petite fille* et les *petits frères* *tremperont une grosse tranche de bon pain de ménage* dans une *grande bollée de ce lait délicieux* et s'en *régalent*. Puis avec le reste *on fera du beurre* pour la famille.

M. — Maintenant que vous avez bien compris ce que dit l'image, imaginez-vous que la petite fille parle, écoutez-la bien et vous écrirez comme devoir ce qu'elle vous dira si vous écoutez bien vous l'entendrez dire :

CANEVAS. — *Ce qu'elle est , ce qu'elle porte , ce qu'elle vient de faire , où elle va , où est la vache , que la vache la connaît , qu'elle ne bouge pas quand on la traite , ce que contient sa chaudière , que le bébé, son petit frère va se régaler ce qu'elle lui fera dire à la bonne vache quand il parlera*

Modèle de ce que les élèves pourront faire où à peu près :

“ Regardez-moi : je suis la petite laitière. Voyez ma grande coiffe d'indienne, mon petit trépied et ma chaudière. Je m'en vais à la maison avec ma chaudière pleine de bon lait. Je viens de traire Caillette, notre bonne vache. La voyez-vous, là-bas, dans la prairie ? Elle me connaît bien ; elle ne remue jamais pendant que je la tire. Maintenant ma chaudière est pleine de bon lait tout chaud. Bébé, mon petit frère, et moi, nous allons nous régaler en trempant notre pain dans une bollée de lait délicieux. Quand mon petit frère pourra parler, je lui apprendrai à dire à la bonne vache : Là-bas, dans la prairie, le bon Dieu a mis de la belle herbe tendre ; vas-y, bonne vache, et manges-en bien pour te régaler et pour la changer encore en lait délicieux. ”

Si le maître ou la maîtresse veut bien prendre n'importe quelle petite gravure du genre de celle donnée dans cette leçon, s'il se donne la peine très légère de préparer des questions suggestives qu'il adressera aux élèves, il aura ainsi un des meilleurs exercices pratiques de rédaction.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

LEÇON DE CHOSES

Le savon et la lessive

Le Maître. — La maman de Jules lui a donné un sou ce matin. Vite, il a acheté un bâton de crème, et voilà maintenant sa figure et ses mains toutes barbouillées. Personne ne voudrait l'embrasser en cet état. Georges n'est guère propre. Il a promené sa tartine de beurre sur ses joues avant de la manger. Pour cette fois cependant je ne les gronderai pas, s'ils me promettent d'être plus soigneux à l'avenir. Venez, enfants, réparons le mal. Vous, d'abord, Jules, agitez un peu vos petites mains dans l'eau de cette cuvette. C'est fait. La figure, maintenant. Nous voilà redevenu propre ; essuyons-nous et que tout soit dit. A votre tour, Georges. Faites de même. Mais quoi, vos mains restent grasses et votre visage luisant. Pour vous nettoyer l'eau ne suffit pas. Comment allons-nous nous y prendre ?

Un élève. — Il faut qu'il se lave au savon.

M. — C'est juste. Et pendant ce temps, demandons-nous pourquoi le savon est nécessaire pour Georges sans l'être pour Jules. Deux verres et une pierre que je vous montrerai bientôt, si vous m'écoutez attentivement, vont nous rendre de grands services dans cette occasion. Je verse de l'eau dans les deux verres. Je mets le sucre dans l'un, la graisse dans l'autre, j'agite et j'attends. Que s'est-il passé ?

E. — Le sucre est fondu.

M. — Et la graisse?

E. — Elle est restée.

M. — En effet, le sucre a disparu; et si je vous avais apporté le verre tel qu'il est en ce moment, vous ne pourriez voir si l'eau est sucrée ou non. Quand une chose disparaît ainsi dans l'eau, on dit qu'elle est *soluble*. Retenez bien ce mot, car vous ne l'entendrez pas prononcer tous les jours. — Qui me citera des substances solubles dans l'eau?

E. — Le sucre.... le sel....

M. — Il y en a bien d'autres encore, mais vous n'êtes guère en état de les connaître maintenant. Écoutez-moi bien: un enfant qui n'est pas capable est incapable, celui qui n'est pas poli est impoli, ce qui n'est pas visible est invisible. Comment appellerons-nous ce qui n'est pas soluble?

E. — Nous l'appellerons *insoluble*.

M. — Qui connaît des substances insolubles dans l'eau?

E. — Le bois.... le fer.... le papier.... l'ardoise.... le cuivre....

M. — Vous oubliez la graisse qui flotte toujours dans ce verre. La graisse est insoluble dans l'eau, le beurre l'est aussi, les corps gras le sont aussi. C'est pourquoi l'eau n'a pu tout à l'heure enlever le beurre comme elle avait enlevé le sucre. Mais l'eau chaude serait peut-être plus efficace. Essayons. Le résultat est médiocre; le morceau de graisse est devenu une goutte huileuse, que l'eau pourrait entraîner en partie mais qui est toujours insoluble. Heureusement j'ai ma pierre qui saura bien opérer le changement que nous désirons et rendre la graisse soluble. La voici. Ah! vous la connaissez?...

E. — C'est de la *carbonade*.

M. — Deux fautes pour un mot, mon cher enfant. Dites *Carbonate* et laissez le mot au masculin. Pour parler exactement, il faudrait même dire du carbonate de soude. Je dirai plus simplement de la soude, pour vous rappeler le mot que vous connaissez moins. Je mets donc la soude dans le verre. Voyez...

E. — La soude fond...

M. — Comme le sucre... Cette pierre est-elle soluble ou insoluble?

E. — Elle est soluble... La graisse a disparu... On dirait qu'il y a de l'eau de savon dans le verre.

M. — C'en est aussi. La soude et la graisse ont changé de nature pour former du savon, qui est soluble. La soude nous sera donc utile toutes les fois que nous voudrions rendre un corps gras soluble. Or, savez-vous à quoi sert la soude?

E. — A laver le linge quand on le met à la lessive.

M. — Le linge est donc toujours gras.

E. — Non, Monsieur.

M. — En cela vous vous trompez. A toute heure, en toute saison, nous suons de la graisse, et notre linge en est toujours imprégné. L'usage de la soude dans la lessive ne doit donc pas nous surprendre. Quel est son rôle?

E. — Elle rend soluble la graisse du linge.

M. — N'emploie-t-on que la soude pour faire la lessive?

E. — Oui, parce que les cendres contiennent de la potasse, substance qui ressemble beaucoup à la soude, dont elle peut tenir place.

M. — Devineriez-vous maintenant pourquoi il nous fallait du savon pour débarbouiller Georges?

E. — Parce que le savon contient de la soude. Vous avez fait de l'eau de savon avec de la soude.

M. — Pourquoi vous recommande-t-on de vous laver tous les jours à l'eau de savon?

E. — Parce que nous suons de la graisse tout le temps et que l'eau ne peut pas l'enlever.

M. — Voilà qui est bien. N'oubliez jamais cela. Si vous me demandez pourquoi on emploie le savon plutôt que la soude pour se laver, je vous dirai simplement de regarder les mains de vos pauvres mères lorsqu'elles viennent de lessiver. Les avez-vous vues déjà, d'un violet pâle, contractées, endolories, gercées, parfois saignantes? C'est que la soude et la potasse ne respectent pas plus les mains que les taches elles rongent tout sans pitié. Il faut un grand amour de la propreté pour s'exposer volontairement à leur action brutale. Mais les mamans aiment tant leurs enfants qu'elles ne reculent pas la souffrance pour les voir beaux et propres. Elles leur laissent le doux savon qui nettoie, et gardent pour elles la soude ou la potasse qui brûlent.

RÉSUMÉ DU DEVOIR ÉCRIT

Le carbonate de soude rend la graisse soluble dans l'eau.

On l'emploie aussi pour faire le savon et la lessive.

On emploie aussi pour la lessive le carbonate de potasse et les cendres.

Il faut se laver tous les jours au savon. Pourquoi?

HISTOIRE DU CANADA

Les Interprètes de Jacques Cartier

(suite)

— Mon frère, qui explique tout, demanda Laverdière, me dira-t-il pourquoi les Français, à l'avant dernière chute des feuilles, érigèrent une croix de bois à Honguedo (1); pourquoi, remontant la *Grande Rivière du Canada* (2) ils en plantèrent une autre à Fouez (3) et pourquoi, à la prochaine feuillée des arbres, ils en dressèrent une troisième sur le rivage même de Cabir-Coubat (4) en face de votre bourgade?

— Quand nous allons l'hiver dans la forêt, répondit Domagaya, et qu'il nous faut revenir à Stadaconé par la même route, nous observons de casser, de distances en distances, les petites branches des arbres ou d'entailler l'écorce de leurs troncs

(1) Honguedo: *Gaspé*; la croix élevée dans la baie de Gaspé, en juillet 1534.

(2) Premier nom du fleuve Saint-Laurent.

(3) Fouez: la rivière Fouez, aujourd'hui *le Saint-Maurice*.

(4) Cabir-Coubat, c'est-à-dire la rivière Sainte-Croix, aujourd'hui la rivière Saint-Charles. Jacques Cartier y éleva une croix le 6 mai 1536.

avec nos hachots. Car la neige soulevée couvrirait l'empreinte des raquettes comme elle referme la piste du gibier.

— Et cela veut dire? demanda Laverdière.

— Que les croix marqueront encore mieux la route aux Visages Pâles qui veulent revenir chez nous (1), car chacune d'elles porte le totem de l'agouhanna des Français.

— Eh! crois-tu franchement qu'il faille aux Visages Pâles planter des croix sur ses rivages pour retrouver demain la Rivière du Canada? Ces croix de bois, tu peux les jeter au feu ou à la mer! Que leur importe maintenant! Les chemins de ton royaume, de ta bourgade, de ta cabane, ils les savent mieux que toi-même aujourd'hui; ils sont ouverts à tous venants.

Comment cela? bégaya Taiguragny, tressaillant de colère.

L'impassible Domagaya remarqua négligemment:

— Le froid mord cette nuit; la voix de mon frère Taiguragny frissonne comme sa chair.

Un rire silencieux crispa le sinistre visage de l'irascible interprète, l'illumina brusquement, à la façon de ces éclairs muets zébrant à l'horizon de lointains nuages.

Quant à Laverdière, il s'était, brusquement aussi, arrêté de marcher. Son regard interrogeait le ciel poudré d'étoiles, cherchant à y reconnaître une constellation. Et tout à coup levant la main droite avec lenteur, il pointa du doigt la Polaire:

— Voyez-vous l'*Immobile*, demanda-t-il?

— Oui, répondirent ensemble les deux Sauvages.

— Eh bien! dites à Cudragny, votre dieu, d'éteindre au plus tôt cette étoile.

— Pourquoi?

— Il y va de la ruine ou du salut de votre pays.

— Et comment?

— De même que l'étoile qui ne marche point dirige vos partis de chasse dans les prairies interminables de l'Ouest et du sud, de même dans l'Est, elle oriente les navires des Visages Pâles sur le Grand Lac Salé. Infailliblement ils retrouveront, par elle, la route du Canada (2). Ils en tiennent le secret comme vous, avec vous ou contre vous, peu importe! Il vous est maintenant aussi impossible de le reprendre qu'à nous de retrouver sur la mer le sillage des trois navires qui nous ont amenés jusqu'ici.

Laverdière ajouta: — Croyez-moi, mes amis, vous feriez mieux de laissez nos croix debout. Les traiteurs blancs, basques ou français, remonteront bientôt jusqu'à Stadaconé. Ils se rappelleront peut-être, en les apercevant, l'histoire de l'Homme

(1) Cette réponse de Domagaya est celle même que Jacques Cartier fit au chef de la bourgade cabanée au Bassin de Gaspé:

« En après leur donna-on à entendre par signes que ceste croix estait plantée pour donner quelque marque et cognoissance pour pouvoir entrer en ce port, et que nous y voulions retourner en bref, etc., etc.

Cf. *Voyage de Cartier* 1534, par M. H. Michelant, page 58, édition 1865.

Le texte de cette phrase diffère quelque peu dans l'édition de 1867, (Paris, Librairie Tross) publiée par H. Michelant et A. Ramé:

« Et puis leur montrasmes par signe que la dite croix avait été plantée pour faire merche et balise pour entrer dedans le hable et que nous y retourneryons bien tost, etc., etc.

Cf. *Voyage de Cartier*, 1534, page 42.

(2) « Ce domaine de Limoilou situé sur la limite des paroisses de Paramé et de Saint Coulomb, à mille mètres environ de la côte, est une vraie station de navigateur, établie comme un observatoire au point culminant d'un mamelon qui s'abaisse d'un côté jusqu'à Saint Ideuc, de l'autre jusqu'à l'Océan. De là, dans la direction de l'étoile polaire qui l'avait guidé aux plages inconnues du Canada, Cartier voyait la Pointe de la Varde, » etc.

Cf. Alferd Ramé: *Note sur le mannoir de Jacques Cartier*, page 70.

Librairie Tross, Paris, 1867.

Cloué, mort sur elle pour expier les meurtres, les vols, les ivrogneries, les rapines, les parjures et les fraudes provoqués et commis par l'exécrable amour de l'or et la soif inextinguible de l'argent. Ils s'empêcheront à cette pensée de crever vos canots, de piller vos fourrures, d'assassiner vos gens et de tuer leurs âmes en leur brûlant l'intelligence avec l'eau de feu.

Parlant de la sorte, la voix de Laverdière s'était voilée d'une tristesse pénétrante comme le silence de la forêt et la mélancolie de son paysage. Mais cet affaiblissement ne fut que temporaire et presque aussitôt il dit, d'un accent de vibrante et ferme autorité :

— Laissez la croix de l'Homme Cloué debout sur vos rivages; ses bras étendus protégeront encore mieux votre pays que nos arquebuses ou vos idoles.

— Tu oses commander, s'écria l'impétueux Taiguragny, tu oses commander et nous parler en maître, toi, notre prisonnier? Prends garde!

— Moi, ton prisonnier? Je ne te comprends pas, interprète.

Domagaya répartit:— As-tu rêvé ou pensé seulement ce que tu viens de dire?

— Quelle en serait la différence?

— Si tu l'as rêvé, l'esprit de Cudragny t'a visité sûrement pendant le sommeil, car tu prophétises comme lui.

— Qu'est-ce à dire?

— Écoute. Il y a douze lunes, Cudragny, notre dieu, parlant à Hochelaga par la bouche de nos jongleurs, a prédit que le jour où nous verrions des Visages Pâles vêtus de robes noires remonter la grande rivière du Canada, le pays serait perdu, et avec lui, tous les Peaux-Rouges des trois royaumes (1). T'expliques-tu maintenant pourquoi nous t'avons empêché, toi et ton compagnon, de remonter la rivière au-dessus de Stadaconé? Pourquoi nous t'avons retenu avec lui auprès de Donnacona, notre chef, sous prétexte de l'amuser en lui racontant l'histoire de l'Homme Cloué? Ce qui doit arriver arrive et Cudragny ne ment jamais. Il voit l'avenir de plus loin que le soleil ne regarde la terre. Seulement, nous voulons retarder, le plus qu'il nous sera humainement possible, l'accomplissement de l'oracle. Aussi longtemps que des Visages Pâles vêtus de robes noires ne remonteront pas la rivière jusqu'à Hochelaga, aussi longtemps la catastrophe sera conjurée. Ne cherche donc pas à t'échapper, toi ou ton compagnon, encore moins à remonter la rivière: vous seriez morts tous deux avant d'arriver même à Achelai (2).

— A quoi bon m'assassiner maintenant, répondit tranquillement Laverdière, tu commettrais un meurtre inutile. Vous n'avez pas retardé d'une heure l'accomplissement du présage. Cette année même, à la chute des feuilles, le capitaine Cartier, revêtant notre sacerdoce, a lu la Passion du Christ, — l'histoire de l'Homme Cloué — et proclamé l'Évangile à Hochelaga! Seulement les jongleurs ont mal interprété les mots de la prophétie. Elle ne disait pas que le pays serait perdu pour les Peaux-Rouges. Le pays est perdu, cela est vrai, mais pour Cudragny seulement, c'est-à-dire pour le Démon que tu adorais dans les astres, les éléments, les animaux et les idoles. Le Paganisme est vaincu, son règne terminé, son empire anéanti; celui de la Vérité éternelle commence, il n'aura pas de fin.

N'aie crainte pour ton pays, Domagaya, l'Homme-Cloué n'est pas un conquérant, il est le Rédempteur, le Sauveur des hommes, le Prince de la Paix qui ne te demande que ton cœur, ta volonté, ton âme. Que ferait-il de ton pays? Son royaume n'est pas de ce monde, et son Paradis t'appartiendra, si tu reçois le baptême.

Et Laverdière, pris soudain d'un accès d'attendrissement inexplicable, s'écria d'une voix chevrotante d'émotion: *Apparuit, hodie, benignitas et humanitas Salvatoris!*

Ici Taiguragny marcha sur le pied de Domagaya. Les deux Iroquois échangèrent un regard rapide. Et tout aussitôt Domagaya s'écria avec un accent très naturel de feinte surprise:

(1) Saguenay, Canada, Hochelaga.

(2) Achelai, Ochelay ou Achelacy, (feuillet 20 de la *Relation*), aujourd'hui la Pointe du Platon, paroisse Sainte-Croix, comté de Lotbinière.

— As-tu entendu, frère?

— Entendu quoi! demanda Taiguragny.

— Écoute, commanda impérieusement Domagaya: l'envolée des oiseaux! les voix des petits enfants, la grêle de pierres qui tombe! les flèches qui sifflent!

Et, précipitamment, laissant à nos conjectures le soin de deviner la raison de cet étrange dialogue et de ce brusque départ, les interprètes, de Jacques Cartier coupèrent à angle droit le sentier suivi jusqu'alors, et s'enfoncèrent dans la forêt, sans nous dire adieu, ni même détourner la tête, marchant toujours sur les bruits imaginaires qu'eux seuls semblaient entendre.

Laverdière voulant les rappeler, les héla de sa voix la plus vibrante, une voix dont l'écho intelligent semblait grandir en se prolongeant comme s'il eût voulu les poursuivre encore davantage. Un instant nous crûmes qu'ils allaient revenir; leurs grandes silhouettes s'étaient arrêtées. Mais notre fausse joie fut courte. Presque aussitôt le crissement de la tobagane glissant sur la neige recommença, tantôt régulier, tantôt saccadé par autant de chocs que de troncs d'arbres heurtés au passage. Puis nous n'entendîmes plus rien, rien que le silence de cette immense forêt solitaire se rendormant de terreur et reprenant une fois de plus dans son sommeil léthargique son éternel rêve. (*à suivre*)

ERNEST MYRAND.

DOCUMENTS OFFICIELS

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Séance du 5 octobre 1910.
(Avant-midi)

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, Mgr Latulippe, vicaire-apostolique de Témiscamingue; Mgr P.-E. Roy, représentant Mgr l'archevêque de Québec; M. le chanoine G. Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; M. le chanoine J.-A. Plantin, représentant Mgr l'administrateur du diocèse d'Ottawa; Mgr H. Baril, représentant Mgr l'évêque de Trois-Rivières; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge H. Archambeault, l'honorable sir Lomer Gouin, M. M.-Th. Stenson, M. Cyrille Delage, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, M. Chs.-F. Smith, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulniers et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture d'un arrêté ministériel en date du 30 septembre 1910, nommant M. Chs.-F. Smith, marchand, de la cité de Montréal, membre du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de feu M. H.-R. Gray.

Lecture de lettres de Mgr l'archevêque de Québec, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Charlottetown, de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de Mgr l'administrateur du diocèse d'Ottawa, désignant respectivement Mgr P.-E. Roy, évêque d'Eleutheropolis, M. le chanoine G. Dauth, M. l'abbé J.-S. Thurbide, Mgr H. Baril et M. le chanoine J.-A. Plantin, pour les représenter à la présente session.

Il est aussi donné communication d'une lettre de l'honorable juge J.-E. Robidoux s'excusant de ne pouvoir être présent à cette réunion.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant:

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques

Session du 4 octobre 1910.

Présents: Mgr Blais, président; Mgr Emard, Mgr Archambeault, M. J. Ahern et M. le Surintendant.

Le sous-comité a examiné les livres suivants qui lui ont été soumis:

1. — « English Accentuation », by Rev. F. T. Barré, C. S. C. — Recommandé comme pouvant être utile aux instituteurs et aux institutrices.

2. — « Compendium of Canadian History for the use of Primary Schools », by A. Leblond de Brumath, translated by J. J. Maguire. — Recommandé pour les cours primaire élémentaire et primaire intermédiaire.

3. — « Livre de calcul à l'usage des Frères du Sacré-Cœur » — partie de l'élève, par les Frères du Sacré-Cœur. — Considérant que la présente édition, déjà ancienne, ne répond pas aux exigences du règlement, le sous-comité remet à une autre édition l'approbation qu'il serait disposé à lui accorder, et recommande une meilleure impression, avec caractères plus forts, interlignés, le prix ne devant pas toutefois dépasser dix centins.

4. — « Atlas-géographie — Enseignement primaire élémentaire, 3ème et 4ème année », par les Frères Maristes. — Le sous-comité considère que les corrections présentées ne sont pas assez complètes pour lui permettre de recommander l'approbation de ce livre.

5. — « Atlas-géographie — Enseignement primaire, cours intermédiaire et primaire supérieur », par les Frères Maristes. — Recommandé avec les corrections présentées.

6. — « Nouveau Manuel de langue française », cours préparatoire,

7. — « Nouveau Manuel de langue française », cours élémentaire,

8. — « Nouveau Manuel de langue française », cours moyen, par les Frères Maristes. — Quelques membres du sous-comité n'ayant pas reçu un exemplaire corrigé de ces ouvrages, l'examen en est renvoyé à la prochaine session.

9. — « Gymnastique des chiffres, pour le cours élémentaire » — Livre de l'élève et livre du maître », par Jos.-P. Normand. — Recommandées, à condition que le prix du livre de l'élève soit fixé à 10 cts et celui du livre du maître, à 25 cts.

10. — « Géographie illustrée » — cours élémentaire, par les Frères des Ecoles chrétiennes. — Recommandée.

(Signé) †André-Albert, Evêque de Saint-Germain de Rimouski,
Président.

Le comité ayant pris communication de divers tableaux de l'emploi du temps dans les écoles, présentés par M. l'abbé Naz. Dubois et M. Nap. Brisebois, il est proposé par Mgr l'évêque de Joliette, appuyé par l'honorable M. Chapais, et résolu: « Qu'un sous-comité soit nommé pour examiner ces tableaux de la distribution du temps et faire rapport au comité, et que MM. Ahern, Desaulniers et le proposeur forment ce sous-comité ».

La question relative à l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles étant soumise au comité, sir Lomer Gouin demande qu'une délégation de l'honorable Ministre de la Milice, composée de M. le colonel Eug. Fiset, sous-ministre de la Milice, à Ottawa, de M. le capitaine Louis Archambeault, inspecteur des cadets, et de M. A.-C. Lewis, secrétaire du conseil exécutif du fonds Strathcona, soit admise dans la salle des délibérations de ce comité pour donner des explications. Cette demande est agréée.

Après avoir pris communication des documents fournis par le département de la Milice et avoir entendu les explications fournies par M. le colonel Fiset, Mgr l'évêque de Valleyfield propose, appuyé par l'honorable M. Chapais: « Que la question soit référée à un sous-comité composé de M. le chanoine Dauth, M. Delage, M. Tellier, du proposeur et du secondeur, avec prière de faire rapport demain, à la séance du matin. » — Adopté.

Lecture est faite du procès-verbal de la session du bureau d'examineurs des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue les 23, 24, 25 et 26 août 1910, lequel est adopté.

A cet examen, MM. Alphonse-L. Auger et Antonio Millet subissent l'examen et obtiennent les notes suivantes:

NOMS DES CANDIDATS	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Histoire	Lecture française	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et philosophie	Dessin	Total	Moyenne
Alphonse-L. Auger	6	5.9	4	5	5	6	5.6	6	4.7	5.2	5.8	4.5	5	5.5	2	76.2	50.5
Antonio Millet	4.5	5.3	3	5.5	5.2	5	5.7	5.2	3.6	3	5	3	5	5	3.5	67.5	84.

M. Alphonse-L. Auger est admis avec la note « bien », et M. Antonio Millet n'ayant pas conservé au moins la note « 5 » pour la composition n'a pas droit au certificat de compétence.

Le bureau prend communication du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques:

Québec, 30 septembre 1910.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Bureau central des examinateurs catholiques, conformément aux prescriptions de l'article 160 des règlements refondus du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les membres du Bureau se sont réunis deux fois dans l'année 1910. Leur première session, qui a eu lieu le 28 avril, a été consacrée à l'organisation générale des examens du mois de juin dernier et, en particulier, à la préparation des questions et problèmes qui ont été soumis aux aspirants aux diplômes. J'annexe ces documents au présent rapport.

La seconde réunion du Bureau s'est tenue à Québec, les 2 et 3 août dernier, pour la correction finale des nombreuses épreuves d'examen et l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements scolaires.

Les examens ont duré quatre jours, comme d'habitude, du 28 juin au 1er juillet inclusivement, et il s'est présenté des candidats dans toutes les localités mentionnées à l'article 127 amendé des règlements du Comité catholique, à l'exception de la Pointe-aux-Esquimaux et du Havre-aux-Maisons. Le Bureau a donc fait subir les examens dans vingt-huit localités de la province de Québec, et vous n'ignorez pas que, partout, les aspirants subissent les examens le même jour et à la même heure pour chaque matière du programme. Soixante et douze examinateurs-délégués ont été chargés de la surveillance des candidats et le Bureau est heureux de déclarer que ces délégués, presque tous choisis parmi les inspecteurs d'écoles et les membres du corps enseignant, ont rempli consciencieusement et efficacement les devoirs importants qui leur ont été confiés.

1874 aspirants (29 garçons et 1845 filles) ont été admis à subir les examens après s'être conformés exactement aux prescriptions des règlements scolaires; c'est 45 de moins que l'année précédente. De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui l'année dernière avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

Les 1874 candidats se répartissent comme suit:

848 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,

904 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle),

122 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique).

1486 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

702 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,

704 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire,

80 pour le diplôme d'école primaire supérieure.

388 n'ont pas réussi, savoir :

146 pour le brevet d'école élémentaire,

200 pour le brevet d'école intermédiaire et

42 pour le brevet d'école primaire supérieure.

Soit une moyenne de 79 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 21 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien	Très bien	Bien
Lecture française	Bien	Plus que bien ...	Très bien
Lecture latine	Assez bien	Bien	Très bien
Grammaire française	Très bien	Très bien	Très bien
Dictée française	Assez bien	Très bien	Excellent
Écriture	Passable	Très bien	Bien
Littérature (préceptes)....	Assez bien	Bien	Bien
Composition française	Bien	Bien	Plus que bien ...
Histoire Sainte	Très bien	Bien	
Histoire du Canada	Bien	Très bien	Très bien
Géographie	Passable	Bien	Bien
Instruction civique	Faible	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Bien	Bien
Calcul mental	Bien	Bien	Bien
Comptabilité	Passable	Plus que bien ...	Très bien
Pédagogie	Bien	Bien	Très bien
Agriculture	Très bien	Plus que bien ...	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Bien	Bien	Très bien
Hygiène	Bien	Bien	Très bien
Bienséance	Passable	Assez bien	Bien
Dessin	Assez bien	Faible	Faible
Histoire de France		Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre		Très bien	Très bien
Toisé		Assez bien	Assez bien
Histoire des États-Unis ...			Très bien
Histoire Ancienne			Très bien
Histoire de l'Eglise			Faible
Algèbre			Médiocre
Physique			Bien
Cosmographie			Assez bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Assez bien	Bien	Très faible
Dictée anglaise	Bien	Bien	Bien
Composition anglaise	Assez bien	Bien	Bien
Littérature anglaise, (pré- ceptes)	Bien	Mal	Mal

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise	Assez bien	Faible	Faible
Dictée anglaise	Assez bien	Bien	Bien
Composition anglaise	Mal	Mal	Mal

Le bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants, les matières suivantes: Brevet élémentaire: Écriture, passable; Géographie, passable; Instruction civique, faible; Comptabilité, passable; Bienséances, passable. Brevet intermédiaire: Instruction civique, passable; Dessin, faible. Brevet supérieur: Instruction civique, assez bien; Dessin, faible; Histoire de l'Eglise, faible; Algèbre, médiocre; Cosmographie, assez bien.

Langue anglaise: Littérature (Brevet intermédiaire), mal. Grammaire anglaise (spéciale). Brevet intermédiaire et supérieur, faible. Composition anglaise (spéciale), mal aux trois degrés.

Avant de terminer ce rapport, je dois vous signaler la perte irréparable qu'à subie le Bureau par la disparition de son très distingué président, et je ne puis mieux vous faire connaître les sentiments des membres du Bureau à ce sujet qu'en vous communiquant la résolution insérée au procès-verbal de la séance du 2 août dernier:

« Les membres du Bureau central des examinateurs catholiques regrettent profondément la disparition de leur distingué président, Mgr J.-C.-K. Laflamme, « décédé à Québec, le 6 juillet 1910.

« Dans l'accomplissement de ses devoirs de président, et cela depuis la création « du Bureau, toujours Mgr Laflamme a su apporter la plus agréable délicatesse « en même temps que le plus sûr jugement.

« La disparition de Mgr Laflamme, en privant le pays tout entier d'un saint « prêtre, d'un professeur éminent et d'un véritable savant, est vivement ressentie « par tous les membres du Bureau central et par le personnel enseignant tout entier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) J.-N. MILLER,

Secrétaire.

Le comité recommande, sur proposition de Mgr P.-E. Roy, la nomination de M. l'abbé Lyonel Lindsay comme membre du Bureau central des examinateurs catholiques, en remplacement de feu Mgr J.-C.-K. Laflamme.

Mgr Roy propose ensuite: « Que M. Joseph-Sylvio Turcotte, breveté pour académie ou école primaire supérieure, soit nommé professeur ordinaire de l'Ecole normale Laval, en remplacement de feu M. Thomas Blais. ». Adopté.

Session du 5 octobre 1910.
(Après-midi.)

Présents: Les mêmes, moins l'honorable sir Lomer Gouin et M. Cyrille Delage.

A la demande de M. Desaulniers, la prise en considération de son avis de motion, qui se lit comme suit, est remise à la prochaine session: « Que le code scolaire soit amendé en y ajoutant l'article suivant, après l'article 215 (art. 2709 S. « R. P. Q., 1909):

« 215a. — Il est loisible aux commissaires et aux syndics de fournir gratuitement les livres scolaires à tous les enfants de leurs municipalités. »

Mgr l'évêque de Joliette propose, et il est résolu: « Que l'article 232 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit remplacé par le suivant:

« Toute personne qui désire soumettre un ouvrage à l'approbation du comité « catholique du Conseil de l'Instruction publique doit, un mois au moins avant les « sessions du comité, en envoyer un exemplaire imprimé ou clavigraphié à chacun

« des membres de ce comité avant que ceux-ci en autorisent l'impression. Il devra
« aussi en envoyer six exemplaires semblables au département de l'Instruction pu-
« blique, en donnant en même temps le prix de chaque exemplaire et celui de la
« douzaine, ainsi que la mention du cours auquel ce livre est destiné. »

Le secrétaire ayant donné lecture des diverses résolutions adoptées par l'Association des inspecteurs d'écoles catholiques, à sa session du mois d'août 1910, Mgr l'évêque de Valleyfield propose, appuyé par l'honorable M. Chapais, et il est résolu :
« Que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit prié de faire écrire à l'Asso-
« ciation des inspecteurs d'écoles, lui faisant connaître ce qui a été déjà fait par ce
« Comité relativement à plusieurs de ses résolutions et lui faisant savoir que les
« autres points de son rapport sont à l'étude. »

Le comité ayant pris communication d'une lettre de Mlle Hermine Caron, institutrice, concernant le fonds de pension, il est proposé par M. John Ahern, appuyé par l'honorable juge Archambeault : « Que la loi du fonds de pension soit
« amendée de manière à permettre à tout fonctionnaire qui a enseigné dans une
« école indépendante sans avoir obtenu l'autorisation du Surintendant, de payer,
« avant le 2 juillet 1913, la retenue pour les années passées dans cette école. »
Adopté.

M. Ahern propose ensuite : « Que la loi du fonds de pension soit amendée de
« manière à permettre à tout fonctionnaire qui a enseigné comme religieux dans
« une communauté religieuse, de payer les retenues pour ces années de service,
« pourvu toutefois qu'après avoir quitté la communauté, il ait enseigné pendant au
« moins douze ans dans une école subventionnée ou indépendante. » Cette motion
est rejetée.

Il est aussi proposé par M. Ahern : « Que la pension de tout fonctionnaire qui
« a contribué au fonds de pension pendant plus de trente-cinq ans soit calculée
« d'après la moyenne des trente-cinq années pendant lesquelles il a reçu le plus fort
« traitement. »

M. Desaulniers, appuyé par M. Stenson, propose en amendement : « Que la pen-
« sion de tout fonctionnaire soit calculée d'après la moyenne des vingt années
« pendant lesquelles il aura reçu le traitement le plus élevé. »

L'honorable juge Archambeault propose en sous-amendement : « Que la motion
« principale et la motion en amendement soient communiquées à la commission
« administrative du fonds de pension, pour connaître son opinion à cet égard. »

Ce sous amendement est adopté sur la division suivante :

Ont voté pour : Mgrs Lorrain, Blais, Emard, Labrecque, Larocque, Archambeault, Bernard, Blanche, Latulipe, Roy, M. le chanoine Dauth, Mgr Baril, M. le chanoine Plantin, l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Archambeault, M. Stenson, l'honorable Hector Champagne, M. Tellier, Mgr Rouleau, M. Desaulniers, (20).

A voté contre : M. Ahern (1).

M. Stenson propose, appuyé par Mgr Rouleau et M. Ahern : « Que le Comité
« appuie la demande faite au gouvernement d'accorder l'indemnité d'une année de
« traitement à la veuve de M. Thomas Blais qui a enseigné avec grande distinction
« pendant dix ans à l'école normale Laval. » Adopté.

Le comité accorde le titre d'académie à l'école Jacques Cartier (garçons) de la cité de Québec, à l'école modèle (couvent) de St-Vital-de-Lambton, comté de Beauce, et le titre d'école modèle à l'école du Village d'Asbestos, comté de Richmond.

Séance du 6 octobre 1910.
(Avant-midi.)

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président ; Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, Mgr Latulipe, vicaire-apostolique de Témiscamingue ; Mgr P.-E. Roy, M. le chanoine G. Dauth, M. le chanoine J.-A. Plantin, Mgr H. Baril,

M. l'abbé J.-S. Turbide, l'honorable Thomas Chapais, M. M.-Th. Stenson, M. Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, M. Jules-Édouard Prévost, M. Chs.-F. Smith, Mgr Th.-G. Rouleau, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulnier.

Le sous-comité chargé de s'occuper de la question de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles présente le rapport qui suit :
« Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni ce matin, à 9 heures, sous la présidence de Mgr Emard, évêque de Valleyfield.

Etaient présents : Mgr Emard, président, M. le chanoine Dauth, l'honorable Ths Chapais, M. Tellier et M. le Surintendant.

Après avoir étudié la question qui lui a été soumise, votre sous-comité a adopté unanimement la résolution suivante : « Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, convaincu de l'utilité des exercices gymnastiques et de l'entraînement militaire parmi la jeunesse des écoles, et disposé à leur donner tous ses encouragements, fera tout en son pouvoir pour arriver à les établir partout où ce sera possible, en vertu de règlements qu'il se réserve de faire et d'amender dans le libre exercice de ses attributions ordinaires. »

Cette résolution est adoptée.

M. Stenson obtient du comité l'autorisation de modifier l'avis de motion qu'il avait donné à une session précédente, et d'y substituer la motion suivante qu'il propose, appuyé par Mgr l'évêque de Joliette : « Que pour faire progresser d'avantage l'instruction primaire dans la Province et rendre l'inspection des écoles plus efficace, le Comité exprime de nouveau le désir qu'il soit nommé un inspecteur général, homme de haute compétence, et de plus réalisant les conditions énumérées à l'article 78 de la loi scolaire (article 2571 S. R. P. Q., 1909), dont les principales fonctions seront les suivantes :

« 1. — de renseigner le Surintendant sur tout ce qui intéresse l'enseignement primaire, de faire pénétrer partout ses instructions et d'en contrôler l'application ;
« 2. — de surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et d'apprécier, dans des notices confidentielles, les services et le mérite de chacun de ces fonctionnaires dans l'exécution de ses devoirs ;

« 3. — de faire l'inspection des écoles normales et des écoles annexes ;

« 4. — de tenir au besoin, sur demande du comité catholique ou du Surintendant, des enquêtes sur des questions particulières ou qui exigent une solution rapide, et de remplir tous les autres devoirs inhérents à sa charge qui lui seront déterminés. » Adopté.

Il est proposé par M. l'abbé Turbide, appuyé par Mgr Archambeault : « Qu'un congrès pédagogique organisé par M. le Surintendant ait lieu, pendant les vacances de 1911, à Havre-aux-Maisons, pour les institutrices des Iles-de-la-Madeleine, pourvu que le gouvernement en solde les frais comme il le fait pour les conférences pédagogiques diocésaines. » Adopté.

Il est proposé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet :

« Ce comité, considérant qu'une école normale de filles à St-Hyacinthe serait d'un grand avantage, et qu'il existe dans cet endroit une institution capable d'en assurer le bon fonctionnement, recommande au gouvernement la fondation d'une école normale de filles à St-Hyacinthe, et que cette école soit confiée à la communauté des Sœurs de la Présentation de Marie. » Adopté.

Mgr l'évêque de Joliette propose, appuyé par M. Desaulniers, et il est résolu : « Qu'un comité spécial soit constitué avec charge d'examiner avec soin le tableau de la distribution des fonds de l'Éducation, de faire rapport, et de présenter les suggestions qu'il croira utiles ;

« Que ce comité se compose de Mgr Emard, de Mgr Labrecque, de M. Prévost, de M. Desaulniers et du proposeur.

Le Comité distribue le fonds de l'Éducation supérieure.

Séance du 6 octobre 1910.
(Après-midi.)

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, Mgr P.-E. Roy, M. le chanoine Dauth, Mgr H. Baril, M. l'abbé Plantin, l'honorable Ths Chapais, M. Stenson et M. Jules-Ed. Prévost.

Le comité distribue le fonds des municipalités pauvres.
Et la session est ajournée.

J. N. MILLER, Sec.

Bureau central des Examineurs catholiques de la Province de Québec

LISTE DES CANDIDATS DIPLOMES

DIPLOME MODÈLE

MONTREAL

Modèle français.—Distinction.—Brosseau, M.-Anne; Séguin, Mélina-Florida; Provost, M.-Emélie; Marsan, M.-Ozélia-Fortunate; Riopelle, M.-Elise-R.; Duhamel, M.-Anne-Victoria; Duhamel, M.-Rose-Ernestine; Gervais, M.-Jeanne-Berthe; Monet, Nathalie-Enédine; Desjardins, M.-Rose Délima; Sauriol, M.-Albertine; Ethier, M.-Rosa; Grenier, M.-Gertrude; Provost, M.-Lse.; Dugas, M.-Arphilia; Charlebois, M.-Alice-Philo.; Denis, M.-Flore-Aline; Castonguay, M.-A.-Fabiola; Dion, M.-Fédéra; Côté, M.-Alma-Alexandrina; Gauthier, M.-Bernadette; Legault, M.-Blanche-Ernestine; Bessette, M.-Blanche-F.; Gougeon, M.-Anne-Marg.; Lebrun, M.-Jeanne-Alice; Baulnes, M.-Léontine; Monette, M.-Jeanne-Béatrice dit Boismenu; Dufresne, M.-Rse.-Alma-Elodie; Schmidt, M.-E.-Bernadette; Thériault, M.-Anne; Lapointe, M.-Lumina-Cédia; Guinard, M.-Cécile-Anna; Fortier, M.-Irène-Réa; Stebenne; M.-R.-Juliette; Barré, M.-Eva-Lucie; Roussel, M.-Alphonsine-Anna; Cartier, M.-F.-Emilda; Guay, M.-Adri-Georgianne; Moreau, M.-Jeanne-Aline; Ethier, M.-Marg.-Daura; Gariépy, M.-Rose; Sancartier, M.-Clorida; Gobeille, Albina-Alma; Paquette, M.-Régina; Gibeault, M.-Marg.-Emma; Dufresne, M.-Madeleine-Marg.; Frédéric-Despars, M.-Anne-Cécile; Guilmette, M.-Alb.-Christiana-Clémentine; St-Germain, M.-Laura; Ste-Marie, M.-Elizabeth; Chevrier, M.-Bl.-Hermine; Beauregard, M.-Elizabeth; Lalonde, M.-Sara-Lydia; Montpetit, M.-Laure; Lord, M.-Louise-Virginie; Desjardins, M.-J.-Bl.-Jeanne; Lasalle, M.-Angèle-A.-Gabrielle; Audet, M.-Gabrielle-Eugénie; Dumas, Catherine-M.-Albertine; Bertrand, M.-Joseph-Anne; Mercure, M.-Bertha-Elida; Rollin, M.-Rebecca-Virginie; Campeau, M.-Olympe-Irène; Laberge, M.-Laurentia; Quesnel, M.-Glaphire; Houle, M.-Rosanna-Mathilda; Trudeau, M.-Bernadette; Boisvert, M.-Blanche-A.; Langlois, M.-Lucia-Malvina; Sénégal, M.-J.-Elis.-Emma; Jacques, M.-Dorilla-Eva; Morin, M.-Zite; Bran, Anne-M.-Léonng; Dupont, M.-Julie-Aug.-Yvonne; Dozois, M.-Anna-C.-A.; Robitaille, M.-Eulalie; Dupras, M.-Marg.-Germaine; Dufresne, M.-Palmyre-Eva; Gobeil, M.-Rose; Paquette, M.-Marg.-Corinne; Marsan, M.-Jeanne-Berthe; Jeannette dit Lachapelle, M.-D.-Albina; Richard, Emmélia-Malvina; Groulx, M.-Marguerite-J.; Paquette, M.-Math.-Léontine; Chamberland, M.-Albertine-Ange.; Gauthier, M.-Lse.-Bl.-Alice; Hotte, M.-Yvonne-Evana; Paquette, M.-Delph.-Diana; Pilon, M.-Aurore-Berthe; Villemaire, M.-Alexandrine; Bernard, M.-Rose; Bouthiller, M.-Yvonne-Amélia.

Modèle français.—Satisfaisant.—Demers, M.-Rosa-Bernadette; L'Heureux, M.-Anne-Blanche; Dubois, M.-Y.-Ubaldine; Beaudry, Ma.-Oliva; Cormier, M.-Lélia-Elizabeth.

Modèle anglais.—Distinction.—Raymond, M.-Alphonsine-Florence; Ryan, Mary-Eva.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Blanchette, Mariane-Fidélia alias Elfrida; Laurin, M.-A.-T.-Gertrude; Lefort, Anne-Gertrude; Vannard, M.-Delphine; Bail, M.-Elisabeth-Léda; Downs, M.-Irène-Agnès; Bourguignon, M.-Laura-Mélina; *Modèle anglais et français.—Distinction.*—Chauvin, M.-Lydia.

QUEBEC

Modèle français.—Distinction.—Bilodeau, M.-Joséphine-A.-Alette; Blouin, M.-F.-A.-Loretta; Turcotte, M.-Jeanne-J.; Couet, M.-Adélie; Fortier, M.-Léda-Philo.; Durand, M.-Armandine-A.; Fradet, M.-Octavie-Alb.; Bernier, M.-Ange; Harpe, M.-Cloth.-Julienne; Coulombe, M.-Rose-Béatrice; Bouffard, M.-Rose-Anna; Rancour, M.-Louisianne-Arline; Rochette, M.-Irène-Athala; Vallerand, M.-Bl.-Lauretta; Hardy, M.-Bibiana-Marthe; Frenette, M.-Anne; Crête, M.-Anne-Laura; Bourgault, M.-Berthe-Wivine; Dupont, Rose-Anna; Therrien, Frs.-H.-Elzéar; Pleau, M.-Angèle; Fleurey, M.-Anne-Jeanne; Couture, M.-Alice-Alméria; Gagné, M.-Joséphine-Alice; Lamontagne, M.-Elise; Anctil, M.-J.-E.-Gabrielle-A.; Dugal, M.-Estelle; Bérubé, M.-Céline-Juliette; Lemelin, M.-Alice-Rosa; Bédard, M.-Delvina; Lamontagne, M.-A.-Honorine; Massé, M.-Anne-Alfredina; Lamontagne, M.-Phil.-Béatrix; Breton, M.-Nelly-Alma; Valin, M.-Yvonne; Gingras, M.-Ange-Alphonsine; Bureau, M.-Emma-Joséphine; Rochette, M.-Yvonne; Sanfaçon, M.-Amarilda; Bédard, M.-Amanda-Odile; Sylvestre, M.-Thérèse-Jeanne; Marois, M.-Dulcina-Florida; Boivin, M.-Blanche-Eva; Baillargeon, M.-Clara-Juliette; Martel, M.-Alexandrine-Alice; Magnan, M.-Jeannette; Larue, Marguerite-M.-Alph.-V.; Prince, M.-Jeanne-Clotilde; Turgeon, M.-Zélie-Gérardine; Quetton de St-Georges, M.-Ad.-N.-Rachel; Turcot, M.-Marguerite-Alice; Bernard, M.-Julienne-Berthe; L'Espérance, M.-Louise; Larochelle, M.-Berthe-Lucie; Bolduc, M.-Germaine-C.; Caron, M.-Lucienne-Eva; Laroche, M.-Anna-Victoria; Doré, M.-Hélène-Clotilde; Bissonnette, L.-M.; Talbot, M.-Alma-Delvina; Dumas, M.-Lse.-Eva; Chabot, M.-Léda-Albertine; Dorion, M.-Jeanne-Céline; Grenier, M.-Félicité-Scholastique-Mélina; Giguère, M.-Yvonne-Evang.; Fredette, Elzire; Chabot, M.-Délina; Godbout, M.-Eva; Simoneau, M.-Céline-Anais; Bernier, M.-Adèle-Alvine; Fournier, M.-Judith; Verreault, M.-Anne-Lucienne; Alexandre, M.-Joséphine; Lévesque, M.-Alice-Valéda; Dupond, M.-Jeanne-Eveline; Marcotte, M.-Chris.-Béatrice; Giasson, M.-A.-Catherine; Faucher, M.-Louise-Clara; Desrochers, M.-Yvon-Lydia; Lachance, M.-Anne-Elisabeth; Méthot, M.-Alma-Jeanne; Daigle, M.-Rose-Olivine; Beaulieu, M.-Hélène; Piché, M.-M.-Anna; Frenette, M.-Louise-Dianara alias Louise; Matte, M.-Anne; Levack, Anne-Dora; Nault, M.-Irène-Mathilda; Larouche, M.-Marg.-Bl.-Yvonne-Alice; Roberge, M.-Jos.-Hélène-Ber-Migner, M.-Marg.-Alma; Caron, M.-Rose-Cédélia; Bellenger, M.-Clotilde-H.-M.; St-Michel, M.-J.-I.-Juliette; Boudreau, M.-B.-Régina; Bergeron, M.-Marthe; Lesage, M.-Marg.-J.-A.; Robitaille, M.-Lse.-Amarilda; Chamberland, M.-Juliette; Lemay, M.-Anne-Rosianne; Drouin, M.-Annonciade; Sylvain, M.-Cath.-Elzire; Godbout, M.-Rose-Anna; Gagnon, M.-Marguerite; Dion, M.-Jeanne-Lucienne; Laganière, M.-Albertine; Bilodeau, M.-Alice-José.; Brochu, M.-Anna; Gagné, M.-Adelmire; d'Amour, M.-Lucie; Lapierre, M.-Albertine-Alice; Paquet, M.-Anna-Emilia; Desjardins, Anne-Marie; Adam, M.-Eda-Emélia; Cantin, M.-Anne-Elmire; Lambert, M.-Blanche-Rose; Tanguay, M.-Lse.-A.-Eveline; Simard, M.-Amarilda; Côté, M.-Bl.-Agnès-Alexina; Paquin, M.-Eva.

Modèle français.—Satisfaisant.—Roy, M.-Camille-Alice; Delisle, M.-Ange-Marguerite; Couture, M.-Bl.-Y.-Lucienne; Blais, M.-Florida; Bertrand, M.-Délia-Amanda; Caron, M.-Alma; Côté, M.-Lucie-Amarilda; Bélanger, M.-Georgianna-Alice; Blais, M.-Odélie-Délaura; Létourneau, M.-Hélène; Boucher, M.-Rose-Hélène; Boucher, M.-Aimée-Léonille; Tanguay, M.-A.-Adéline; Montminy, M.-Laure; Marcoux, M.-Céline-A.-Albertine; Grenon, M.-Laurence-Malvina; Plamondon, M.-Rachel; Michaud, M.-L.-C.-Antoinette; Lachance, M.-Anna-V.-E.; Dugal, M.-Anne-Julienne; Montambault, M.-Hélène; Germain, M.-Lse.-Eugénie; Turgeon, M.-Antoinette-Alexan.; Blais, M.-J.-Délina-Alma; Gravel, M.-Victorine-Emérilda.

Modèle anglais.—Distinction.—Shields, Anne-Catherine alias Kathleen; Dinan, Mary-Ann.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Roy, Arthémise-Eva; Nault, M.-Ange-Mathilda; Malouin, M.-Alice-Hélène; Carroll, M.-Juliette; Provencher, M.-Blanche-Antonia; Gaboury, M.-J.-B.-Stella.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Landry, M.-Anne-Adéline.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Boucher, Irène-M.

Modèle français élémentaire anglais.—Distinction.—Hardy, M.-Corinne-Berthe; Fréchette, M.-Rose-Aimée; Landry, M.-Rose-Anna.

TROIS-RIVIERES

Modèle français.—Distinction.—Loranger, M.-Virginie-Exilia; Faucher, M.-Blanche-Oliva; Turcotte, M.-Blanche; Rocheleau, M.-Cécile; Gélinas, M.-Augusta-Bertha; Lessard, M.-Albertine; Lambert, M.-Diana; Jacques, M.-Valentine; Biron, M.-Anne-Angéline; Marchand, M.-Agnès; Beaudoin, M.-Jeanne-Elianne; Rompré, M.-Lucille; Perigny, Hélène-M.-Louise; Lambert, M.-Irène; Bordeleau, M.-Léontine-D.; Baribault, M.-Anne-Cécile; Duval, M.-Caroline-Annette; Hamelin, M.-Cora-Louise; Loranger, M.-Aurore-Lydia; Levasseur, M.-Virginie-Aurore; Duhamel, M.-Néomie-Eva-Fernande; Bertrand, M.-Hélène-Béatrice; Marchand, M.-Flora-A.-H. alias Florette; Lamothe, M.-J.-A.-L.-Cécile; Boisvert dit Trahan, M.-Aldéa; Lacroix, M.-Louise-Clara; Milot, M.-Irène; Blais, M.-Rose alias Yvonne; Gélinas, M.-Lse.-Emma-Victoire alias Victoria; Gervais, M.-Rose-Anna; Proteau, B.-Rosa.

Modèle français et anglais.—Distinction.—LeMarier, M.-Rose.

NICOLET

Modèle français.—Distinction.—Gravel, M.-Alma-Rachel; Pépin, M.-Flore-Alide; Laramée, M.-Florentine; Grégoire, M.-Anne-Elodie; Joyal, M.-Rose-de-Lima; Caille, M.-Anne-Eugénie; Picotte, Mary-Jeanne; Damphouse, M.-Eva; Bérubé, M.-Arthémise alias M.-Louise; Parenteau, M.-Lydia; Désaulniers, M.-Anne-Lucinée; Mayrand, M.-Lucrétia; Gaudet, M.-J.-Gabrielle-Alice; Bruneau, M.-Léona; Saucier, M.-Agnès-Alice; Trudel, M.-Camille-Florence-Lucille; Hassett, Ella-Helen, Lauzière, M.-Indiana; Bibeau, M.-Régina alias M.-Anne; Lescadres, M.-Anne-Dorilla; Fafard, Rose-Alma; Latraverse, M.-Anne; Béland, M.-Ella-Cédée.

Modèle français.—Satisfaisant.—Mooney, Alice-E.-L.

Modèle anglais.—Distinction.—Lynch, Evyline-Annette.

ST-HYACINTHE

Modèle français.—Distinction.—Demers, M.-Anne-Eva; Beauregard, Zoé-E.-Yvonne; Bessette, M.-Donalda-Eva; Pilon, M.-Jose.-Aline; Bessette, M.-Lse.-Graziella; Marquette, M.-Rose-Eva; Biron, M.-Delphine; Paulhus, M.-Lse.-Philo.-Eugénie; Bérard, M.-Bernadette; Lavoie, M.-Marcelline-Aimée; Labassière, M.-Aline; Brodeur, M.-Thérèse; Breault, M.-Liana; Guillet, M.-Anne; Rochefort, M.-Délia-Clara; Trudeau, M.-Bernadette; Laporte, M.-Edmire-Ursule; Bienvenue, M.-Délina; Guertin, M.-Lse.-Blanche; Courtemanche, M.-Cécilia-Clara; Gaudette, M.-Joseph-Alice; Lemaire, Véronique; Bourassa, M.-Rosalie-Alice; Coderre, M.-Emélie-Isola; Cournover, M.-Eva; Daumay, M.-H.-Eug.-Aline.; Gatien, M.-R.-Albertine; Lambert, M.-Flodia; LeBlanc, Victoire-Cécile; Reeves, Aglar-Adéla alias Antoinette; Tétreault, Alice-Victorine; Pontbriand, M.-Yvonne-Anna; Morin, M.-Auréli-Jeanne; Beauregard, M.-Alma-Alice; Saurette, M.-Alice; Rocheleau, Maria-Réséda; Fréchette, M.-Bl.-Alice; Desmarais, M.-Rose-Alma; Martineau, M.-Albertine-Alice; Decelles, O.-Gilberte-Théodora; St-Amour, M.-Georgina; Lapointe, M.-Arsélie; Morin, M.-Orize-Victoria; Girard, M.-V.-Edwilda-Hosanna; Dutilly, M.-Eva; Gauvin, M.-Henriette-Anna; De Grandpré, M.-Eva-Fabiola; Chaput, M.-Eva; Picard, Laura-Evangéline-Juliette; Lussier, Flore-Alice-Henriette; Phaneuf, M.-Rose-Vitaline; Phaneuf, M.-Anne-Aline; Desnovers, Victorine-M.-Valerie; Houle, M.-Oliva-Antoinette; Bonin, M.-Vitaline-Anastasie; Desfossés, M.-Rose-de-Lima; Stewart, M.-Rose-line -Georgianna; Trottier, M.-Anna-Laura; Dutilly, Maria; Pigeon, Ma.-Adéla-El-

phigia; Blouin, M.-Louise-Laura; Giard, M.-Joseph-Béatrice; Dumaine, M.-Corinne-Honora; Racine, M.-Rhée; Vigneau, M.-Antonette-Yvonne; Lapolice, M.-Edwidge-Léontine; Robert, M.-Oliva; Giard, Virginie-Alice; Messier, Ma.-Louise-Emma; Dufault, M.-Sophie-Hélène; Simard, M.-Georgine; Desnoyers, M.-Eva-Annonciade; Chagnon, M.-Eugénie-Aurore; Lafrenière, M.-Marg.-Anne; Racine, M.-Rose-Angéline; Chicoine, M.-Bl.-Rosianne; Martin, Joseph-Louis-Aimée; Bellerose dit Ménard, M.-A.-Thérèse-Imelda; Blanchard, M.-Bl.-Alice; Benoît, M.-Germaine-Yvonne; Casavant, M.-Marg.-Françoise; Tellier, M.-Louise-Ida; Ravenelle, M.-Rose-Régina; Héroux, M.-Anne-Jeanne-Amélie; Gouin, M.-Marg.-Cécilia; Provost, Ma.-Donalda; Dubé, M.-Ernestine; Geoffrion, M.-Augustina; Malo, M.-Alice; Morin, M.-Irène; Beaudry, Béatrice; Arpin, M.-Anne-Clémentine; Marcotte, M.-Alb.-Berthe.

Modèle français.—Satisfaisant.—Daviau, M.-Nathalie.

Modèle anglais.—Distinction.—Doty, Francis-Alice.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Choquette, M.-Anne-Lo-Donalda; Lareau, M.-Delphine-Antoinette; Charbonneau, M.-Marguerite-Al.; Dansereau, M.-Béatrice-Victoria; Ledoux, M.-Louise-Alma; Charland, M.-Hélène-Eva; Plante, M.-Steph.-E.-Alice.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Baribeau, M.-Rose-Albertine.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Choquette, M.-Anne-Lorette; Lamontagne, M.-Délia-Yvonne.

RIMOUSKI

Modèle français.—Distinction.—Gauthier, Carmélina; Ouellet, Rose-de-Lima; Thibault, M.-Victorienne; Ouellet, Ma.-Mathilda; Saucier, M.-Angéline; Rioux, M.-Joséphine-Bernadette.

Modèle français.—Satisfaisant.—Langlois, M.-Léonie-Antoinette.

STE-MARIE

Modèle français.—Distinction.—Bégin, M.-Denise-Alia; Dallaire, Rose-M.-Anne-Aimée; Patoine, M.-Lætitia-Valéda; Miville Déchéne, M.-L.-Alice; Turner, M.-Reine-Rose-Bl.; Ferland, M.-Lse.-Alice alias Léonide; Veilleux, M.-Philomène; Beaulieu, M.-Corinne-Alice; Morissette, M.-Ernestine; Lachance, M.-Laure-Lina; Drouin, M.-Aimée-Georgianna; Bolduc, M.-Elise-Joséphine; Fortin, M.-Amanda; Roy, M.-Philomène; Lessard, M.-Eva.-Olivine alias Anna; Rhéaume, M.-Anne-Léda-Alma; Gagnon, M.-Alph.-Emilienne; Turnel, M.-Amanda-Léonie; Turcotte, M.-Anne-Blanche-A.; Lemieux, M.-Ange-Alice; Dutil, M.-Alma; Larose, M.-Anne-Léonie; Audet, M.-Paula-Nola; Garon, M.-Reine-Antoinette; Garon, M.-Ange-Victorienne; Grenier, M.-Rose-de-Lima; Labrecque, M.-Lse.-Joséphine-E.; Dumas, M.-Georgiana-Alice; Dion, M.-Félixine-Alexandrine.

Modèle anglais.—Distinction.—Hall, Alicia-Theresa Murphy, Mary-Agnes.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Lavallée, M.-Anne-Gratia.

SHERBROOKE

Modèle français.—Distinction.—Champoux, M.-Eulalie-L.; Marchildon, M.-Emilie-Eva; Demers, Léonie; Filiault, M.-Élianne; Faubert, M.-Rose; Bernier, Mériilda-Eulasie; Emond, M.-Hélène-Alberta; Sylvestre, M.-S.-Médora; Boucher, M.-Adèle; Labbé, H.-Adéline; Roberge, M.-Lucienne-Joséphine; St-Laurent, M.-Eugénie; Fournier, Carmélia; Thibodeau, M.-Berthe; Dion, Ma.-Lumina.

Modèle anglais.—Distinction.—Brady, A.-Catherine-Bernice; Walsh, Jane-Catherine; McCarthy, Edith-Ida-Alberta; Frawley, Narah-Anna.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Hébert, M.-Antoinette; Cauchon, M.-Anne-Ursule; Jasmin, M.-Dorimène; Millar, Florence-Elisabeth.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—L'Heureux, Ma.-Emma-Amanda.

JOLIETTE

Modèle français.—Distinction.—Bourgoin, M.-Rachel-Eugénie; Villemaire, M.-Rose-Aimée; Lorrain, M.-Lse-Ernestine; Laforest, M.-Rachel-Amelda; Mayer, M.-Ida; DeGrandpré, M.-E.-Cécile; Pronovost, M.-Anne-Olivine; Boivin, Régina; Jacob, M.-Lucinda; Robert, M.-Louise-Anysie; St-Arnault, Louisa-Séverine; Duchesne, Julia-M.-Blanche; Perreault, M.-Léda-Christiana; Lavallée, M.-Olivine-Blandine; Piette, M.-Louise; Clermont, M.-Alida; Lefebvre, M.-Délia; Dugas, M.-Agnès; Landry, M.-Rose-Ida; Houle, M.-Angéline; Corbeil, M.-Joséphine; Durand, M.-Veronique-Hélène; Gervais, M.-Blanche-Alice; Lebrun, M.-Anne-Alice; Lebeau, M.-Lucille; Sylvestre, M.-Virginie; Turcotte, M.-Laura-Martina; Lamy, M.-Rose-Lina; Bérard, M.-Rose-Bernadette; Chapdelaine, M.-Berthe-Emilienne; Laurendeau, M.-Evelina-Delvina alias Germina; Gravel, M.-Anne-Antoinette; Champagne, M.-A.-Genev.-Juliette; Lafortune, M.-Eva-Albertine; Roche, M.-Bl.-Elizabeth; Provost, M.-Louise-Anna; Piché, M.-Eva; Dagenais, M.-Rose-Anna alias RoseAlma; Blais, M.-Eldegonde; Alarie, M.-Sara-E.-J.-A.; Mayeu, M.-Laure-Ad.-Alice; Johnson, M.-Yvonne; Buissières, M.-Lse.-Alma; Magnan, M.-Emma; Rondeau, M.-J.-Arthémise; Miron, M.-O.-Evelina; Mageau, M.-Florence; St-André, M.-Léontine-Adélina.

Modèle français.—Satisfaisant.—Simard, M.-Rose; Joly, M.-Eustelle-Antoinette; Ducharme, M. Thérèse-Marg.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Baril, M.-Yvonne; Ivers, Chevalier, M.-Délia-Flore-Ida.

FARNHAM

Modèle français.—Distinction.—Coderre, M.-Joséphine-Ernestine; Rocheleau, M.-Flavie-F.-Irène; Lefebvre, Aline-Antoinette; Campbell, Evelin-Georgianne; Hamel, M.-Jeanne-Alice; Bourgeois, M.-A.-Marg.-Ludivine; Denis, M.-Alice-Rosilda; Meloche, J.-Euclide-Ferdinand; Bachand, Marie-Eglantine; Martin, Judith-Valéda; Duval, M.-Alberta-Bernadette; Adam, Agnès-Alice.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Simard, M.-Irène-Annonciata; Robert, M.-Joséphine-Aline; Dallaire, M.-Claire-Anita; Chicoine, M.-Antoinette alias Alice; Hébert, M.-Emma-Lumina; Bousquet, M.-R.-Anna-Alice; Chaussé, M.-Diane-Eug.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Campbell, Ann-Gertrude-Lucy.

Modèle français Élémentaire anglais.—Distinction.—Trottier, M.-Aurore-Flora.

VALLEYFIELD

Modèle français.—Distinction.—Forget, M.-Anne; Laberge, M.-Cécile-Berthe; Leduc, M.-Rose-de-Lima; Tessier, M.-Louise-Béatrice; Aubertin, M.-Bl.-Emérentienne; Madore, M.-Berthe-Philomène; Ménard, M.-Alitha; Renaud, M.-Eléonore-Hysolde; Gagner, Rose-Alba; Leclerc, M.-Léa-Florida; Desgroseilliers, U.-Joséphine; Ouellette, M.-Céline; St-Denis, M.-Anne-Emma; Brault, M.-Laura; D'Anjou, M.-Ange-Bl.-Alice.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Denis, M.-A.-R.-R.-Yvonne-Alice.

VICTORIAVILLE

Modèle français.—Distinction.—Bourbeau, M.-Flore-Scholastique; Gingras, M.-Bertha-Bernadette; Houde, M.-Alvine-Béatrice; Héon, M.-Joseph-Flavie-Edith; Demers, M.-Palmyre; Drouin, M.-Angéline-Augustine; Audet, M.-Anne-Rose-Eva; Thibeault, M.-Col.-Jeanne-Corona; Baril, M.-Lellie.

Modèle anglais.—Distinction.—Johnson, Winnifred-Ellen.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Baril, M.-Yvonne; Ivers, Margaret.

FRASERVILLE

Modèle français.—Distinction.—Dubé, M.-Blanche-Elise; Roussel, M.-Clarisse; Ouellet, M.-Eva-Rose; Lévesque, M.-Philomène; Frève, M.-Alice-Alvine; Leclerc, M.-Anna-Alice; Michaud, M.-Louise-Lumina; Bérubé, M.-Elizabeth; Ouellet, M.-Antoinette-L.; Paradis, M.-Rose-Anna; Pelletier, M.-Alexina-Al.; Beaulieu, M.-Lucie-Caroline; Anctil, M.-J.-Anita-Berthe-Gab.; Dubé, M.-Emélina; Gagnon, M.-Alp.-Liliose; Landry, M.-Anna; Soucy, M.-Bernadette; Beaulieu, M.-Éxilia; LaBrie, Joséphine.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Fallu, M.-Emélina.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Desjardins, M.-Ida-Mathilde; Dionne, M.-Nelly-Blanche.

BAIE ST-PAUL

Modèle français.—Satisfaisant.—Guay, M.-Anne-Justine-Emmélie; Simard, M.-Mathil.-Alice; Cimon, M.-A.-Alice-Mathilde.

ST-FERDINAND

Modèle français.—Distinction.—Dutil, M.-Bl.-Irma-Bern.; Painchaud, M.-Blanche-Eva; Boissonneau, M.-Lucienne; Cormier, M.-Agathe-Alexandrina; Beaulieu, Marie; Boissonneau, M.-Lse.-L.-Béatrice; Marcoux, M.-Colest.-Albertine; Talbot, M.-Ange-E.-Béatrice; Larochelle, M.-Joséphine-Aurélienne; Chouinard, Rose-Alma-Car.; Savoie, M.-Yvonne-Oliva; Roy, M.-Anne-Marg.-Eugénie; Samson, M.-Anne; Vachon, M.-Blanche-Rita; Rousseau, M.-Julie-Anna; Roberge, M.-Emmélie-Albertine.

CHICOUTIMI

Modèle français.—Distinction.—Gagné, M.-Lse.-Emélie; Aubin, M.-Clara.

CARLETON

Modèle français et anglais.—Distinction.—Poirier, M.-Stella; Guité, M.-Claire-Juliette alias Clara; Chénard, M.-Anne-Philomène.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Bujold, M.-Hélène-Ethel.

Modèle français; Élémentaire anglais.—Distinction.—Cauchon, M.-Albertine-Léa; Allard, M.-Corinne; Dugas, M.-Eugénie.

Modèle anglais; Élémentaire français.—Distinction.—Hall, Agnes-Catherine-Gladys.

HULL

Modèle français.—Distinction.—Leclerc Philomène-E.-Annette; LeProvost, Marie; Picard, M.-Jeanne-Bernadette; Dalpe, M.-Louise; Vallière, M.-Parmélia.

Modèle français.—Satisfaisant.—Lauzon, M.-Emma.

Modèle anglais.—Distinction.—Bush, M.-Eléonora; Campbell, Catherine alias Kathleen; Smith, Agnes-Eveline; Baker, Gertrude; McGory, Mary-Lillan; Clarke, Catherine-Cécilia; O'Connor, Nora-Ann.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Goigoux, Marguerite; Beauchamp, M.-Mathilda; Grignon, Ma.-Anna-Adèle-Irène; Montpetit, M.-Diana-Blanche; Mauriot, Adriana-Rose-Anna.

Modèle anglais et français.—Distinction.—O'Meara, Mary; Glenn, Anneva.

FORT COULONGE

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Chaput, Rose-Mary.

MONTEBELLO

Modèle français.—Distinction.—Lavallée, M.-Anne-Adélina; Major, M.-Dolorosa; Larocque, M.-Blanche-Elida; Chevrier, M.-Joseph-Apollinaire.

Modèle français.—Satisfaisant.—Thomas, Emélie-Philomène; Gauthier, M.-Bl.-Délina.

ROBERVAL

Modèle français.—Distinction.—Bouchard, M.-Jeanne; Perron, M.-Delvina-Lauretta; Aubin, M.-Hedwidge; Gilbert, M.-Berthe-Hélène.

Modèle français.—Satisfaisant.—Légaré, M.-Thérèse.

Modèle français; Elémentaire anglais.—Distinction.—Constantin, M.-Math.-Henriette; Paquin, M.-Anne-Fernande; Dutil, M.-Anne-Marg.-Anita; Lavoie, Marie-Eugénie-Louise.

ST-JOVITE

Modèle français.—Distinction.—Dusouchet, Louise-M.-C.; Millet, M.-Reine; Vial, M.-Aimée; Champeau, M.-Amélia; Vaudeberghe, M.-Louise. (Sr. Stéphanie de St-Joseph).

STE-ANNE DES MONTS

Modèle français.—Distinction.—Roy, M.-Elisabeth-S.-A.-Ang.; Coulombe, M.-Laurina; Ducasse, M.-Edwidge; Lynch, M.-Anne; Miville, M.-Ade.-A.-Eugénie; Pelletier, M.-Alice-Imelda; Roy, M.-Malvina-C.-Emma; Verreau, M.-Adèle; Bouchard, M.-Blanche-Vilda; Boucher, M.-Rose-de-Lima.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Roy, M.-Eug.-Georgie-Anne-Séraphine.

Modèle français Elémentaire anglais.—Distinction.—Litalien, M.-Bl.-Yvonne.

MANIWAKI

Modèle anglais.—Distinction.—McCaffrey, Catherine.

VILLE-MARIE

Modèle français.—Distinction.—Boucher, M.-Blanche-Colombe.

PERCE

Modèle français.—Distinction.—Langlais, M.-Claudia; Duguay, M.-Aurélié-Béatrice.

Modèle français Elémentaire anglais.—Distinction.—LaTerreur, M.-Céculie-Elise.

DIPLOME ACADÉMIQUE

MONTREAL

Académique français.—Distinction.—Régimbald, M.-Rose-Alice; Robert, M.-Anne-Robertine; Gareau, M.-Berthe--Régina; Denault, Virginie-Em.-Albertine; Archambeault, M.-B.-Georgette; Pasco, M.-Françoise-Émilie (en religion, Sr. St.-Pacifique de Jésus); Lajoie, M.-A.-Aug.-Anita; Lamarre, M.-Jeanne-Bernadette; Quesnel, M.-Em.-Dorl.-Caroline; Rivet, M.-Delphine-Amabilis; Cleux, Adrien-J.-Marius;

Courtois, M.-Elodie-Flavie; Martel, M.-Hélène-Fabiola; Côté-Déguire, Eléonore; Myette, M.-Bl.-Alice-Alphon.; LeLéa, Francine- M. (Sr. M.-Ovide, Fille de la Sagesse); Chasserian, M.-Eugénie-Laurence Sr. M.-Benjamin; LeLohe, M.-Anne-Joseph, Sr. Berchmans du S.-Cœur; Bélanger, M.-Georgiana; Bachand, Olympe-Reine-Antoinette; Sabourin, M.-Agnès; Payette, M.-B.-Yvonne; Foisy, M.-Églantine; Vernier, M.-Adèle.

Académie française.—Satisfaisant.—Meilleur, Stéphanie-Alice.

Académie anglais.—Distinction.—Wallwork, Gertrude.

Académie français et anglais.—Distinction.—Baron, Louis-Valmore; Juneau, Annette; Poisson, Joseph-Ludger.

Académie français; Modèle anglais.—Distinction.—Séguin, M.-Elisabeth-Clémentine.

QUEBEC

Académie française.—Distinction.—Poulin, M.-Gabrielle-Fédora; Boulanger, M.-B.-C.-Agnès; Masson, M.-Jeanne-Mathilde; Barthe, M.-Ang.-Cla.-Annette; Latulippe, M.-José.-Adèle; Chapuis, Antoine; Drouin, M.-Anne-Berthe; Morin, Joseph-Edmond; Dufour, Joseph-Donat; Godbout, M.-Anne-Alice.

Académie français.—Satisfaisant.—Martineau, Mary-Violet.

Académie français et anglais.—Distinction.—Grondin, Thomas-Adalbert alias Albert.

Académie français; Élémentaire anglais.—Satisfaisant.—Blais, M.-Phil.-Elis.-Antonia.

ST-HYACINTHE

Académie français.—Distinction.—Fontaine, M.-Ange-Anna; Hébert, M.-Marg.-Albina; Paradis, M.-Antoin.-Alex.-Rachel; Turcotte, M.-A.-Célina; Blanchet, M.-Antoinette; Cordeau, M.-Yvonne; Racicot, M.-Rosilda; Barbe, Benoît; Chalençon, Jean-Régis; Roy, Anne-Germaine; Hénault, M.-Blanche-Irène; Véronneau, M.-Bl.-Bernadette-Alice.

Académie français et anglais.—Distinction.—Bourbeau, M.-Rose-Alida.

Académie français; Modèle anglais.—Distinction.—Chauvin, M.-Françoise; Chabot, M.-Corinne; Gaudette, M.-Méricie-Cécile; Dumas, Julie-Anne; Gauvin, Mary-Jane; Godin, M.-Adélia-Berthe-Léonie.

RIMOUSKI

Académie français; Modèle anglais.—Satisfaisant.—Carrier, Joseph-Réal.

SHERBROOKE

Académie français et anglais.—Distinction.—Boivin M.-Alice-Valéda; Héon, M.-Jeanne-Rita.

JOLIETTE

Académie français.—Distinction.—Pelletier, M.-Exilda; Clément, Ma.-Louise-Sylvia.

Académie français et anglais.—Distinction.—DuBrulé, M.-Alphonsine alias Annette.

FRASERVILLE

Académie français.—Distinction.—Ward, M.-Blanche-Clara.

HULL

Académie français.—Distinction.—Salaun, Euphrasie-M.; Beaudry, M.-Dorilla-Irène; Millet, Antoine.

Académie français et anglais.—Distinction.—Bourque, M.-Jeanne-Yvonne; Alaire, Marg.-Donat.-Madeleine; Weber, M.-Victoire; Villeneuve, M.-Jeanne-Alice.

Académie français; Modèle anglais.—Distinction.—Plouffe, M.-Léda.

VILLE-MARIE

Académie français.—Distinction.—Guay, M.-Antoinette.

Académie français et anglais.—Distinction.—Filteau, M.-Adéline-Bernadette.

ECOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

ECOLE NORMALE ST-JOSEPH DE HULL

1909-10

ELÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES: 23

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 5.—*Avec grande distinction*, français et anglais: Mlles Julia Ardouin, Irène, Maurice, Blanche Gauthier, Dora Daveluy; *avec distinction*, français et anglais: Mlle Donald Thibault.

DIPLOMES MODÈLES, 8.—*Avec grande distinction*, français et anglais: Mlle Juliette Caron; *avec grande distinction*, français; *avec distinction*, anglais: Mlle Clarisse Laramée; *avec distinction*, français et anglais: Mlles Louisa Chénier, Marguerite Rochon, Jeannette Laverdure; *avec distinction*, français et modèle anglais: Mlles Géraldine Beaudin et Rosa Bisson; modèle français, Mlle Jeanne Moquin.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 10.—*Avec grande distinction*, français, *avec distinction*, anglais: Mlle Yvonne Lalande; *avec distinction*, français et anglais: Mlle Régina Pagé; *avec distinction*, français et élémentaire anglais: Mlle Régina Brière; *avec distinction*, français: Mlles Clénora Boivin, Maria Godbout, Maria Guay; français et anglais: Mlle Alice Lajoie; français: Mlle Ida Picard.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

DE LA PRIÈRE

Qu'est-ce qu'élever son cœur à Dieu?

C'est penser à Dieu et lui parler, soit avec notre cœur, soit avec nos lèvres.

Que veut dire le mot prier?

Il veut dire demander.

Pourquoi demander quelque chose à Dieu, puisqu'il connaît tous nos besoins?

C'est: 1° parce qu'il le veut ainsi, et 2° parce que c'est un sot orgueil que de ne pas vouloir demander ce dont on a besoin.

Pouvons-nous faire des prières sans rien demander?

Oui, et c'est ce qu'on appelle rendre à Dieu nos hommages; exemple: « Mon Dieu, je vous adore, je reconnais que vous êtes mon maître, je vous aime, je tremble

en votre présence, je vous remercie de tous vos bienfaits, je déteste mes péchés, etc. » Ce sont les meilleures prières.

Quelles sont les différentes sortes de prières?

1° La prière publique; c'est celle qui se fait au nom de l'Eglise, comme la messe, le bréviaire (dont les vêpres font partie), les processions, les bénédictions et les diverses cérémonies de l'église: signes de croix, genuflexions, encensements;

2° La prière mentale, appelée oraison ou méditation, consiste à s'occuper en silence des vérités de la religion, des besoins et de l'état de son âme, afin de devenir meilleur pour la gloire de Dieu. Beaucoup de chrétiens se damnent parce qu'ils ne songent jamais à ces choses. Pratique: ajouter à sa prière du matin une petite méditation, qu'on rendra plus facile en s'aidant d'un livre.

3° Prière vocale; c'est la prière du cœur exprimée par les paroles. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple. Les principales sont le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, la confession des péchés, les commandements, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, l'*Angelus*, le chapelet ou le rosaire, les litanies de la sainte Vierge et du saint Nom de Jésus, le Souvenez-vous.

Qu'appelle-t-on oraisons jaculatoires?

Ce sont des prières très courtes, qui partent du cœur, rapides comme une flèche (du latin *jaculum*, flèche). Exemple: Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour!— Mon Dieu, je vous aime!

Qu'est-ce que la prière faite en commun?

C'est la prière faite par toute une famille réunie ou par toute une communauté.

Quel avantage avons-nous à nous réunir pour prier ensemble?

Jésus-Christ a dit: « Lorsque deux ou trois sont assemblés en mon nom pour prier, je suis au milieu d'eux. »

Comment faut-il s'y prendre pour bien faire sa prière?

Il faut se mettre à genoux, joindre les mains, baisser ou fermer les yeux, et se recueillir quelques secondes en se disant: « C'est à Dieu que je vais avoir l'honneur de parler. » Il faut choisir autant que possible un endroit éloigné du bruit.

Expliquez les conditions d'une prière bien faite.

1° L'*attention*, qui consiste à songer à ce qu'on dit; les distractions involontaires ne sont pas un péché, mais les distractions volontaires sont des péchés, même dans les prières qu'on n'est pas obligé de faire.

2° L'*humilité*, car Dieu « résiste aux orgueilleux et donne sa grâce aux humbles », (V. la prière du publicain: Ev. du Xe dim. ap. la Pent.)

3° La *confiance*, car Jésus-Christ a dit: « Demandez et vous recevrez. »

4° La *persévérance*, car Dieu veut qu'on le prie longtemps, sans se laisser décourager, comme fit cette pauvre femme malade, qui ne réussit qu'à grand peine à toucher la frange du vêtement de Notre-Seigneur et fut aussitôt guérie. (XXIIIe Dim. ap. la Pent.)

La prière obtient-elle infailliblement la grâce?

Oui, car Jésus-Christ a dit: « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. » Mais il faut certaines conditions: 1° Etre en état de grâce; 2° prier avec ferveur, attention, humilité, confiance et persévérance; 3° demander des choses utiles au salut; 4° prier pour soi, car Jésus-Christ a dit: il vous l'accordera (à vous); et bien que la prière pour les autres soit souvent exaucée, Dieu ne lui a pas promis l'infaillibilité.

N'arrive-t-il pas quelquefois que nous prions et que Dieu ne nous accorde rien?

Si cela semble arriver, c'est, ou bien que nous avons mal prié, ou bien, que nous n'avons pas prié assez longtemps, ou bien que nous n'avons pas demandé ce qui nous était le plus utile. Mais une prière bien faite n'est jamais perdue, et Dieu nous donnera souvent quelque chose de meilleur, que nous ne songions pas à demander.

Est-ce un péché mortel de manquer une fois à sa prière du matin ou du soir?

Non, mais l'habitude d'y manquer conduit rapidement à la tiédeur, puis à la perte de la foi.

Qu'est-ce que le Benedicite et les Grâces?

Ce sont les prières avant et après les repas.

L'ABBÉ A. ALBOT.

(L'Ecole Française).

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

LE PAPILLON ET LA MOUCHE

Un joli papillon s'approcha un soir d'une lampe allumée. Après bien des tours, il vint se jeter sur la flamme qui lui brûla les ailes. Le papillon mourut. Une mouche, qui bourdonnait près de là, pensa être plus sage en allant se poser sur le bord d'un bol rempli de lait; elle glissa dans le liquide dont elle ne put sortir; elle y périt.

EXPLICATIONS.—*Papillon*: insecte ayant quatre ailes dont la larve s'appelle chenille.—*Lampe*: vase ou ustensile destiné à produire de la lumière avec un liquide et une mèche.—*Ailes*: nom donné aux membres antérieurs des oiseaux et de certains autres animaux.—*Mouche*: insecte ayant deux ailes.—*Près de là*: près de cet endroit.—*Se poser*: se mettre.—*Périt*: mourut.

— Souligner tous les pronoms de la dictée et dire les noms dont ils tiennent la place.

— Donner des noms et des adjectifs tirés des mots suivants: *soir, allumé, brûla, mouche, sage, bord, lait*.

— Faire l'analyse de la première phrase.

II

LES SAISONS.

Il y a quatre saisons, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Le printemps commence au mois de mars et finit en juin; puis c'est l'été jusqu'à la fin de septembre; l'automne succède à l'été et dure jusqu'aux premiers jours de décembre où commence l'hiver, qui s'achève en mars.

Pendant le printemps, le temps est un peu froid encore, mais les gelées sont rares et il pleut souvent. En été, voici les chaleurs, parfois très fortes; elles diminuent en automne et ce sont alors les beaux jours de septembre et d'octobre, suivis de pluies abondantes qui ne cessent que pour faire place aux grandes gelées: ce qui arrive vers la Sainte-Catherine, le 25 novembre.

Le vent souffle très fort à certains jours, pendant le printemps, l'automne et l'hiver. Quand il est très froid on l'appelle la bise; quand il est léger et agréable, comme parfois en été, on l'appelle la brise, au bord de la mer, ou le zéphir dans l'intérieur du pays.

EXERCICES ÉCRITS. — 1. Copier la dictée.

2. Écrire les noms des saisons. — Les mois des quatre saisons. — Le temps qu'il fait dans chaque saison. — Les noms des vents qui soufflent en hiver et en été.

3. (Revision). Trouver et écrire vingt mots ayant rapport à la boulangerie ou à la fabrication du pain.

Récitation

Lire à haute voix et apprendre :

NOTRE PÈRE DES CIEUX

Notre Père des cieux, père de tout le monde,
De vos petits enfants, c'est vous qui prenez soin.
Mais à tant de bonté vous voulez qu'on réponde
Et qu'on demande aussi dans une foi profonde
Les choses dont on a besoin.
Notre Père des cieux, bénissez ma jeunesse :
Pour mes parents, pour moi, je vous prie à genoux ;
Afin qu'ils soient heureux, donnez-moi la sagesse,
Et puissent leurs enfants les contenter sans cesse
Pour être aimés d'eux et de vous !

MME TASTU.

ÉLOCUTION. — 1. Quel est ce père des cieux auquel le petit enfant s'adresse ? — 2. Pourquoi le prie-t-il ? — 3. Demandez-vous aussi à vos parents les choses dont vous avez besoin ? — 4. Si vous ne le demandiez pas, vos parents vous donneraient-ils ce qu'il vous faut ? — 5. Cependant ils sont satisfaits quand vous leur demandez gentiment et câlinement. — 6. L'enfant qui prie a donc raison de demander à Dieu ? — 7. Mais ne demande-t-il que pour lui-même ? — 8. Quel est le bonheur des parents ? — 9. Ne doit-on prier Dieu que pour lui demander ? — 10. Puisqu'il donne toujours, ne doit-on pas le remercier ?

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

PÉNSONS AUX AUTRES

Enfants, votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs, vos amis, vos voisins, tous les humains, en un mot, voilà votre prochain. Vous avez le devoir de leur être utiles et agréables, de leur rendre des services et de leur être reconnaissants pour ceux qu'ils vous rendent. N'oublions jamais ceux qui ont moins que nous et qui souffrent pendant que nous sommes à notre aise. Pendant que nous mangeons de bon appétit, il y en a qui ont faim, pendant que nous logeons dans des chambres grandes et propres, il y en a qui n'ont pas de lit pour dormir. Si, en hiver, nous nous glaçons en sortant une minute sans paletot, songeons qu'il y en a qui n'ont jamais de paletot et dont le visage est gercé par le froid. Soulageons de notre mieux toutes ces misères en faisant l'aumône et en donnant aux malheureux une part de ce que nous avons.

QUESTIONS DIVERSES. — Qu'est-ce que le prochain ? — Quels sont les devoirs envers le prochain ? — A qui devons-nous penser quelquefois quand nous sommes bien logés, bien nourris ? — Comment pouvons-nous soulager la misère ?

Que remarquez-vous sur les mots *mangeons*, *logeons*, *glaçons*, *songeons*, *soulageons* ? — Quelle est la règle spéciale à ces verbes ? — Comment les écrit-on à la 2^e personne du passé défini ? — de l'imparfait de l'indicatif ? , etc.

Trouvez et épelez des mots terminés comme humain? (main, demain, germain, lendemain, inhumain, romain, surhumain, bain, républicain, dédain, refrain, nain, pain, airain, fusain, train, etc.—Comme *faim*? (daim, essaim).—Comme *appétit*? (petit, déficit, aconit, accessit, etc....)

EXERCICES ÉCRITS. — I. Copier la dictée.

II

AIMONS NOTRE PAYS

Le Canadien qui ne serait pas *fier* de son origine et content de sa patrie se montrerait, *certes*, par trop difficile. *Bien peu* de nations aperçoivent à l'aurore de leur histoire, une *auréole* aussi glorieuse et aussi pure; *beaucoup*, au contraire, ont en partage un *territoire* dont la fertilité, la *salubrité climatérique* et les richesses naturelles sont grandement *inférieures* à ce qu'offre la grandiose et pittoresque vallée du Saint-Laurent. Nous devons donc, Canadiens, bénir la divine Providence qui nous a si bien *servis*, et nous attacher inviolablement au sol où *reposent* les cendres de nos religieux ancêtres, et où de grandes destinées nous sont sans aucun doute *réservées*.

MGR LAFLÈCHE,

(2^e Evêque des Trois-Rivières)

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *fier*: remarque sur le féminin des adjectifs en *er*: aimer, princier, journalier, etc. — *certes*: adverbe qui fortifie l'affirmation. — *Bien peu*: idée de *nombre*, c'est pourquoi *nations* est au pluriel. Mais on dirait *bien peu d'application* au singulier: une application faible. — *auréole*: cercle lumineux qui entoure la tête comme une couronne. Ce mot est pris ici au sens figuré. — *beaucoup* (de nations): idée de pluriel comme *bien peu*. Le verbe *ont* s'accorde avec *nations* sous-entendu. — *territoire*: étendue de terrain considérée au point de vue politique. — *salubrité climatérique*: remplacez par un équivalent: *le climat sain*. — *inférieures*: féminin de *majeur*, *mineur* et des adjectifs en *érieurs*. Ici *inférieures* s'accorde avec?... *fertilité*, *salubrité*, *richesses*, tous trois du féminin. — *servis*: auxiliaire *avoir*, accord avec *nous*, compl. dir. placé avant. — *reposent*: sujet *cendres* pluriel. — *réservées*: auxiliaire *être*, accord avec *destinées* sujet féminin pluriel. — Rechercher les verbes et en indiquer le mode, la personne et le nombre.

Récitation

LE CANADA FRANÇAIS

Aux bords aimés du Saint-Laurent,
Où l'air est pur, la vie est saine,
Vivons, mourons, le cœur content,
Les yeux tournés où Dieu nous mène.

Nos pères, colons et soldats,
Ont fait sublime notre histoire,
Et nous, suivons toujours leurs pas,
Pour rester dignes de leur gloire,

Aimons nos travaux et nos champs,
Le toit béni de la famille,
Et nos jolis clochers tout blancs
Portant bien haut la croix qui brille.

Unis, nous tenant par la main,
Sans défaillance et sans envie,
Allons en paix notre chemin,
Pour la grandeur de la patrie.

Gardons le courage et l'honneur.
Le doux parler de notre enfance,
Nous souvenant qu'en notre cœur
Vit la grande âme de la France.

X

Rédaction

MORT DE NOTRE INSTITUTRICE

Votre institutrice vient de mourir. Toute la paroisse l'accompagne à sa dernière demeure. Vous décrierez ses modestes funérailles, en insistant sur vos sentiments personnels et sur ceux de vos compagnes.

CANEVAS.—1. Tristesse du village.—2. Pourquoi.—3. Souvenirs laissés par l'institutrice.—4. Funérailles.—5. Impressions et sentiments.

DÉVELOPPEMENT

1. La cloche tinte lentement le glas. Toutes les maisons sont fermées; une grande tristesse enveloppe le village. En habits de deuil, hommes, femmes et enfants se dirigent vers l'école.

On se groupe, dans la classe, autour d'un cercueil, recouvert d'un drap blanc. A la douleur peinte sur les visages, on dirait que chacun a perdu une mère.

2. C'est que, en effet, c'est bien une seconde mère qui a été ravie à l'affection, au respect, à la reconnaissance de tous ces braves gens, dont elle a élevé deux générations, cette femme au cœur noble et généreux, enlevée à la fin d'une carrière vaillamment et saintement remplie.

3. Durant trente ans, Mlle Côté a été institutrice dans la paroisse; on l'a aimée pour sa rare bonté, pour le dévouement, le zèle qu'elle mettait à remplir ses fonctions, sans autre désir que celui de faire du bien à tous. Sa mort est comme un éclatant triomphe, après une vie humble, cachée.

4. Le cortège se met en marche. La croix précède le clergé de la paroisse, puis viennent les enfants sur deux files. Tout le village est présent; chacun veut accompagner à sa dernière demeure celle à qui il doit une lumière plus vive de son esprit, une plus grande prospérité de sa maison, plus de bonheur ou plus de résignation dans l'épreuve.

Dans l'église on entend des sanglots. M. le Maire accompagne la dépouille mortelle jusqu'au cimetière, rendant hommage aux mérites de Mlle Côté et aux bons exemples qu'elle a donnés à toute la paroisse, au bien qu'elle a semé durant sa longue carrière. Le prêtre dit les dernières prières, auxquelles tout le monde répond d'une voix émue.

5. Puis on se retire. Pour moi, je promets tout bas à celle dont l'âme doit recevoir au ciel la récompense de sa foi agissante, d'être fidèle à ses enseignements, de marcher sur ses traces dans la voie du bien.

Ce sont là les résolutions que mes camarades et moi avons formées, en prenant le chemin du village, le cœur bien triste, mais consolé cependant, par l'espérance chrétienne de la vie d'au-delà.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

ASPIRATIONS DES CANADIENS FRANÇAIS

Dieu a planté dans le cœur de tout Canadien français patriote, « une fleur d'espérance ». C'est l'*aspiration* vers l'établissement sur les bords du St-Laurent, d'une Nouvelle-France dont la mission sera de continuer sur cette terre d'Amérique l'œuvre de civilisation chrétienne que la vieille France a *poursuivie* avec tant de gloire pendant de si longs siècles. Cette aspiration *nationale*, cette fleur d'espérance de tout un peuple, il lui faut une *atmosphère* favorable, pour se développer, pour prendre vigueur et produire un fruit. La *maturité* n'arrive qu'à l'heure marquée par la divine Providence, sans doute. Mais l'homme peut et doit travailler à empêcher que cette heure providentielle ne soit retardée, il peut et doit faire en sorte que la *maturation* se poursuive sans entraves. Accuse-t-on le cultivateur de vouloir hâter indûment l'heure providentielle lorsque, le printemps, il protège ses *plants* contre les vents et les gelées, et concentre sur eux les rayons du soleil?... Entre l'activité inquiète et fiévreuse du *matérialisme* qui, dans son orgueil et sa présomption, ne compte que sur lui-même pour réussir, et l'*inertie* du *fataliste* qui, craignant l'effort, se croise les bras et cherche à se persuader que sa paresse n'est que la confiance en Dieu, entre ces deux péchés opposés, et à égale distance de l'un de l'autre, se place la vertu chrétienne qui travaille autant qu'elle prie; qui plante, qui arrose et qui attend de Dieu la croissance.

J. P. TARDIVEL.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Aspiration*: (du latin *ad* vers, et *spirare*, souffler); un grand nombre de mots ont le même radical avec un sens modifié par un préfixe: in, re, ex, sus (sous), trans.... *inspirer*, *respirer*, *expirer*, *sou (s) pirer*, *transpirer*, etc.—*a poursuivie*: expliquez l'accord du participe; le compl. direct *que* précède, et son antécédent est *œuvre*, féminin. Le mot *œuvre* est masculin quand il désigne toute la collection des ouvrages d'un artiste, peintre, musicien, littérateur, etc.—*nationale*: les mots en *on*, peu nombreux, auxquels on ajoute le suffixe *al*, ne doublent pas l'*n* finale: patronale, régionale, nationale....—*atmosphère*: (du grec *atmos*, vapeur) Masse d'air qui entoure la terre. Au figuré, comme ici, il signifie l'ensemble des circonstances qui entourent.—*Maturité*: état d'un fruit qui est *mûr*.—quelle est la réponse à cette question? Elle n'est pas exprimée, mais il est clair que c'est *non*; l'auteur la laissant penser au lecteur, intéresse davantage celui-ci à son discours.—*entraves*: ce qui gêne, ce qui fait obstacle, embarrasse, etc.—*plants*: ne pas confondre avec *plans*: les *plants* sont des *plantations*; les *plans* sont des *dessins* dans la pensée réfléchie.—*inquiète*: donnez les autres adjectifs en *et* qui ne doublent pas le *t*: *complet*, *concret*, *discret*, etc.—*matérialisme*: l'auteur veut parler de la doctrine de ceux qui ne distinguent pas entre la matière et l'esprit, mais qui disent que tout est matière et agissent comme si cela était vrai, ne s'occupant que des progrès matériels.—*inertie*: manque d'activité, impuissance d'agir par soi-même.—*fatalisme*: celui qui laisse arriver tout sans agir, sous prétexte qu'on ne peut aller contre le destin. Le *fatalisme* est le fond de la doctrine de Mahomet; cette fausse doctrine paralyse toute initiative de la part de l'homme et conduit les peuples comme les individus à l'abrutissement.

Rechercher oralement tous les *verbes transitifs* de la dictée et leurs *compléments directs*.

ANALYSE

Cette aspiration nationale, cette fleur d'espérance de tout un peuple, il lui faut un atmosphère favorable, pour se développer, pour prendre vigueur et produire un fruit.

Une seule proposition, mais difficile à analyser à cause de l'impersonnel et du pléonasme (*aspiration, lui*). Il faut la transformer pour l'analyser :

Une atmosphère favorable est nécessaire à cette aspiration nationale, à cette fleur d'espérance de tout un peuple, pour se développer....

Mais encore il y aurait manque de clarté, car on ne verrait pas clairement si les infinitifs *se développer, prendre et produire* se rapportent à *aspiration* ou à *atmosphère*. Il faudrait donc dire en ajoutant un mot :

Une atmosphère favorable est nécessaire à cette aspiration, à cette fleur d'espérance de tout un peuple, pour lui permettre de se développer, de prendre vigueur et de produire un fruit.

alors, *aspiration, fleur d'espérance, permettre*, sont des compléments de l'attribut *nécessaire.... développer, prendre, produire*, sont des compléments directs de *permettre*, malgré la préposition *de* qui est euphonique. (pour permettre (à elle) quoi? de se développer, etc.). Ce travail étant fait, l'analyse grammaticale est aisée.

Récitation

LA PATRIE CANADIENNE

Salut, ô ma belle patrie!
Salut, ô bords du Saint-Laurent!
Terre que l'étranger envie.
Et qu'il regrette en la quittant.
Heureux qui peut passer sa vie
Toujours fidèle à te servir,
Et dans tes bras, mère chérie,
Peut rendre son dernier soupir!

J'ai vu le ciel de l'Italie,
Rome et ses palais enchantés,
J'ai vu notre mère-patrie.
La noble France et ses beautés;
Et saluant chaque contrée
Je me disais au fond du cœur:
Chez nous la vie est moins dorée,
Mais on y trouve le bonheur.

O Canada! quand sur ta rive
Ton heureux fils est de retour,
Rempli d'une ivresse plus vive,
Son cœur répète avec amour:
Heureux qui peut passer sa vie
Toujours fidèle à te servir,
Et dans tes bras, mère chérie,
Peut rendre son dernier soupir!

O. CRÉMAZIE.

(Extrait de *Emigration*, 1853).

Dictées supplémentaires

I

JEANNE LE BER

Jeanne Le Ber, l'humble et pieuse recluse de Ville-Marie, a été chez nous l'adoratrice incomparable du Saint-Sacrement. Pour vivre à côté du tabernacle, dans une pauvre et étroite cellule, elle sacrifia joyeusement tous les biens, tous les bonheurs de la terre. Dans sa solitude sacrée, insensible à tous, comme les anges, absorbée comme eux par la divine Beauté, cette jeune fille se consuma dans l'adoration, dans la réparation.

Et Jésus-Christ, qui l'avait choisie, qui l'avait appelée, ne semble pas vouloir qu'elle ait jamais devant les hommes d'autre gloire que la gloire de l'avoir aimé.

Nous n'avons plus même ses reliques.

Lorsqu'on ouvrit le cercueil de Jeanne Le Ber en 1822, on trouva son corps très pur, réduit en une cendre blanche, et cette cendre s'envola comme une poussière de neige, ne laissant rien au fond du tombeau.

LAURE CONAN.

II

CONSEILS À UN JEUNE HOMME

Quant à toi, jeune homme chrétien, qui, chaque jour, recueilles des conseils amis, pressens ta fin, qui peut être prochaine; ne t'endors pas au sein d'un funeste oubli de tes devoirs; accueille bien et va même au devant d'un avis salutaire; que tout enfin concoure à te faire aimer la vertu qui seule peut rendre moins amers tes derniers moments. Il ne tient souvent à rien qu'un homme conquière une gloire impérissable; il suffirait qu'il fût l'oisiveté, qu'il hâit la paresse, qu'il maintint toujours actives les facultés que Dieu lui a départies. Quelles qu'aient été vos études, quelques brillants succès que vous ayez obtenus, vous ne devez pas négliger d'étudier encore.

Composition

SUJET A TRAITER

LE GRAIN DE BLÉ

Les multiples transformations du grain de blé.

Ce qu'il est.

Ce qu'il devient.

SUJET TRAITÉ

Si nous voulons suivre un grain de blé dans ses multiples transformations, nous verrons à quel point la nature est experte en surprises admirables. Prenons ce petit grain si modeste en apparence et jetons-le dans le sillon que le laboureur a creusé avec le soc de sa charrue, lorsque le printemps est venu. Il a disparu sous la terre, mais il ne reste pas inactif. Il germe et, lorsque la chaleur vient, une petite

tige verte montre sa tête au-dessus du sillon où il a été enfoncé. La tige s'élève, grandit; elle mûrit, elle se couvre d'un épi superbe et fécond, et voilà que le moissonneur coupe cet épi, produit du modeste petit grain semé en automne; il sèche auprès de ses frères, il est mis en bottes, puis la batteuse le prend, le sépare de la tige de paille et fait tomber ses grains dans des sacs destinés au moulin. Que vont-ils devenir, les grains de l'épi? Ils vont être broyés, réduits en une poussière presque impalpable. C'est maintenant de la farine. Mais cette farine va-t-elle rester au fond du sac chez le meunier? Que non, on la porte chez le boulanger qui la pétrit, la cuit et nous la fait manger en un pain exquis et savoureux.

Voilà donc en résumé les multiples transformations du petit grain de blé.

Admirez le travail de l'homme qui cultive la terre.

Il la traite avec sagesse, l'amendant, la transformant pour lui faire rendre tout ce qu'elle peut rendre.

Admirez surtout la divine Providence qui préside à tout ce travail de la création, car si le laboureur sème le grain, c'est Dieu qui le multiplie.

Intéressons-nous aux travaux des champs, ils sont grands; c'est grâce à eux que nous avons le pain, nourriture indispensable à l'homme. Ne dédaignons pas les travaux champêtres, rien n'est plus noble. Attachons-nous à la terre et ne cherchons pas à quitter notre pays pour aller dans les villes chercher un air vicié, une vie moins saine et moins morale.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

LECTURE—DICTÉE—EXPLICATION—ANALYSE

L'INTEMPÉRANCE

L'intempérance souille l'âme et affaiblit l'intelligence. La plupart des ivrognes sont abrutis et ne se rappellent pas le lendemain ce qu'ils ont fait la veille: ils ont perdu la mémoire et la raison. Il n'y a guère de différence entre un homme ivre et un homme mort. Le corps de l'un est dans une bière, l'esprit de l'autre est dans son corps comme dans un cercueil. L'un est privé de sentiment parce qu'il n'a plus d'âme; l'autre possède encore la sienne, mais elle est insensible. L'intempérance n'est pas seulement le vice qui porte à manger et à boire avec excès, ce qui s'appelle *gourmandise* et *ivresse* ou *ivrognerie*, mais c'est aussi le vice qui consiste à abuser de toutes choses: excès de plaisirs, excès de travail, excès dans ses paroles et ses discours: voilà de l'intempérance.

I. EXPLICATIONS ET QUESTIONS.—L'intempérance *souille l'âme*: la couvre d'une souillure, d'une tache.—Décomposer le mot *rappeler* (de *re*, préfixe marquant répétition, retour en arrière, et de *appeler*).—*L'intelligence*: la faculté de comprendre.—*Mémoire*: faculté de retenir. Rapprocher et définir le mot *mémoire*, masculin.—*Raison*: faculté par laquelle l'homme connaît, juge et se conduit: «*La raison est le partage de l'homme.*»—*Dans une bière*: dans un cercueil.—*Abuser*: user mal (formé de *usus*, usage et *ab*, idée d'écarter, d'éloigner de l'usage auquel une chose est destinée).

II. ANALYSE PAR L'ÉLÈVE.—L'intempérance dégrade l'homme, nuit à sa santé et porte atteinte à ses facultés intellectuelles: elle affaiblit son intelligence, le prive de mémoire et lui enlève sa raison. Il tombe réellement au-dessous de la brute, et si son âme anime encore son corps, elle est privée de la plupart de ses facultés, particulièrement de toute sensibilité morale. Le mot *intempérance* ne s'applique pas seulement à la *gourmandise* et à l'*ivrognerie*, mais il s'emploie aussi pour désigner l'abus des plaisirs des sens en général.

Le mot *sobriété* est le terme propre pour désigner la tempérance dans le boire et le manger. Le mot *tempérance* est plus général et se dit de la vertu qui modère les passions et les désirs.

Problèmes anti-alcooliques

1. Un père de famille a fait la noce samedi et a dépensé \$3.20 en boisson. Le lendemain, il était tellement malade qu'il a fallu appeler un médecin en pleine nuit, ce qui a coûté avec les médicaments \$4. Cet homme qui gagne \$2.75 par jour n'a pu reprendre le travail que le vendredi suivant. Calculez combien lui coûte cet excès de boisson.

Solution: jours de travail perdus 4.

$$\$2.75 \times 4 = \$11.$$

$$\$3.20 + \$4 + \$11 = 18.20. \text{ Rép.}$$

2. L'alcool amérique est celui qui est tiré des féculs de pommes de terre. Le plus meurtrier des alcools, il empoisonne à la dose de moins de $\frac{1}{16}$ d'once par livre du poids du corps. Vous savez que l'alcool amérique est celui qui forme la base de toutes les boissons qui se débitent dans les épiceries et les auberges. Quelle quantité d'alcool amérique faudrait-il pour empoisonner un homme de 179 livres?

$$\text{Solution: } 179 \times \frac{1}{16} = \frac{179}{16} = 11\frac{3}{16} \text{ onces d'alcool.}$$

Enseignement agricole

Rédaction

LE BLÉ

PLAN. — Céréale très utile. — Tige élevée et creuse, racine, feuilles, épis. — Semailles, végétation, floraison, maturation, moisson. — Usages du blé.

DÉVELOPPEMENT

Le blé que l'on nomme encore froment, est la plus importante céréale de notre pays.

Lorsque sa tige, qui est mince et creuse, atteint son complet développement, elle mesure plus de trois pieds de hauteur. À sa base sont des racines formant un faisceau enchevêtré; de distance en distance, elle présente des nœuds, qui donnent de la résistance, et d'où partent de longues feuilles enveloppantes; au sommet se trouve l'épi renfermant les grains.

Le blé se sème généralement au printemps, dans une terre soigneusement labourée et fortement fumée. Les jeunes tiges recouvrent bientôt le sol d'un beau gazon vert, puis les tiges grandissent à vue d'œil; l'épi se forme bientôt à leur extrémité; il porte d'abord de fines fleurs blanches, puis des grains, que l'été mûrit. Lorsque la paille a pris une belle couleur blonde, on coupe le blé: c'est la moisson.

Le blé ainsi récolté sera converti en farine et servira à préparer le pain, notre principal aliment.

Récitation

MON JARDIN

Mon iardin n'est qu'un coin de terre
Qu'on peut mesurer en trois pas;
Mais je ne l'échangerais pas
Contre le plus brillant parterre.

Tous les matins, dès le réveil,
J'y cours; je cultive, j'arrose
L'œillet, la verveine, la rose
Avant les ardeurs du soleil.

Le soir, au retour de l'école,
J'y cours encor, pour observer
Si telle graine a pu lever,
Si tel bouton devient corolle.

Fleurs, jardin, papillon, oiseau,
Tout cela me ravit, m'enchanté:
Seigneur que ta main est puissante,
Et que ce monde est riche et beau!

Problèmes agricoles

1. Un cultivateur a acheté à un marchand d'engrais peu consciencieux, un engrais (a) complexe dosant 3% d'azote (b), 7% d'acide phosphorique (c) et 6% de potasse (d). Son compromis est de 39.69 quintaux, de 100 livres chacun (3969 livres) au prix de \$1.45 le quintal.

Un autre cultivateur, qui n'achète aucun engrais sans consulter les prix sur un journal agricole et sans s'être livré à des calculs comparatifs, va faire lui-même un mélange d'engrais ayant absolument la même richesse. Pour avoir la même quantité d'éléments fertilisants que dans les 39.69 quintaux ci-dessus, combien devra-t-il se procurer: 1° de sang desséché, 12% d'azote à \$0.12 $\frac{1}{2}$ l'unité (e)? 2° de phosphate (f) 16%, au prix de \$0.254 le quintal? 3° de sulfate de potasse, base (g) 80, au prix de \$2.09 le quintal? 4° Quelle sera sa dépense?

5° Quelle a été la dépense du cultivateur maladroit, et combien son ignorance lui a-t-elle fait perdre?

6° En réalité, quelle était la valeur de 100 livres de l'engrais qu'il a eu la maladresse d'acheter?

(a) *Engrais complexe ou composé*. — Engrais qui contient plusieurs matières fertilisantes. Opposé à engrais simple. Le nitrate de potasse est un engrais complexe; le nitrate de soude est un engrais simple.

(b) (*Azote*). — Gaz qui entre pour les $\frac{4}{5}$ environ dans la composition de l'air; il joue un grand rôle dans la végétation. En agriculture, on le trouve dans diverses combinaisons où il prend les noms d'azote nitrique, azote ammoniacal, azote organique.

(c) *Acide phosphorique*. — Combinaison de phosphore et d'oxygène. Les os des animaux renferment beaucoup d'acide phosphorique. La plante

en a dans toutes ses parties, mais principalement dans la graine. C'est donc un élément essentiel en agriculture. Le cultivateur se le procure en achetant des phosphates, des superphosphates et des scories de déphosphoration.

(d) *Potasse*. — Alkali blanc très caustique qu'on obtient par la combinaison de certains végétaux. En agriculture, on se procure la potasse en achetant du chlorure de potassium, du sulfate de potasse ou des cendres de bois. On le trouve combiné à l'azote dans le nitrate de potasse.

(e) *Unité*. — Ce mot, quand il est employé à spécifier la valeur d'un engrais, désigne une livre de *matière fertilisante*, c'est-à-dire d'azote, d'acide phosphorique ou de potasse.

(f) *Phosphate*. — *Phosphate naturel*. — Sel résultant de la combinaison de l'acide phosphorique avec la chaux, d'où le nom de phosphate de chaux. On le trouve dans la terre sous forme de pierre ou de sable. Quand le phosphate de chaux est pur, il renferme 45.8% d'acide phosphorique, mais celui qu'emploie l'agriculture ne titre jamais plus de 20%.

(g) *Base*. — Dans les engrais, chiffre qui indique le degré de pureté sur 100 de l'élément principal. Dans le sulfate de potasse pur, il y a 54% de potasse.

Solution: Dans tout l'engrais que le cultivateur a acheté, il y avait :

Azote: $.03 \times 3969 = 119.07$ livres.

Acide phosphorique: $.07 \times 3969 = 277.83$ livres.

Potasse: $.06 \times 3969 = 238.14$ livres.

Pour avoir autant de matières fertilisantes, l'autre cultivateur devra acheter :

Sang desséché: $119.07 \div 0.12 = 992.25$ livres.

Phosphate: $277.83 \div .16 = 1736.4375$ livres.

Sulfate de potasse: $238.14 \div (.54 \times 80) = 551.25$ livres.

Sa dépense sera :

Pour le sang desséché $\$0.12^{1/2} \times 992.25 \times 0.12 = \$14.88$

Pour le superphosphate $\$0.254 \times 1736.4375 \div 100 = \$4.41$

Pour le sulfate de potasse $\$2.09 \times 551.25 \div 100 = \$11.52$

Total $\$30.81$

Le fermier maladroit avait payé: $\$1.45 \times 39.69 = \$57.55$.

Son ignorance lui a donc fait perdre: $\$57.55 - \$30.81 = \$26.74$.

Valeur réelle de 100 livres de cet engrais complexe :

$30.81 \div 39.69 = \$0.776$.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

I. Trouvez la moitié d'une livre.

Réponse. — Dans 1 livre il y a 16 onces; la moitié de 16 onces est 8 onces.

2. Trouvez la moitié d'un pied.

Réponse. — Dans 1 pied il y a 12 pouces; la moitié de 12 pouces est 6 pouces.

3. Trouvez la moitié d'une verge.

Réponse. — Dans 1 verge il y a 3 pieds; la moitié de 3 pieds est 1 pied $\frac{1}{2}$.

4. Trouvez la moitié d'une verge en pouces.

Réponse. — Dans 1 verge il y a 36 pouces; la moitié de 36 pouces est 18 pouces.

5. Trouvez la moitié d'un quintal.

Réponse. — Dans 1 quintal il y a 100 livres; la moitié de 100 livres est 50 livres.

6. Trouvez la moitié d'un gallon.

Réponse. — Dans 1 gallon, il y a 4 pintes; la moitié de 4 pintes est 2 pintes.

7. Trouvez la moitié d'une pinte.

Réponse. — Dans 1 pinte, il y a 2 chopines; la moitié de 2 chopines est 1 chopine.

8. Trouvez la moitié d'un minot.

Réponse. — Dans 1 minot il y a 8 gallons; la moitié de 8 gallons est 4 gallons.

9. Trouvez la moitié d'une semaine de travail.

Réponse. — Dans 1 semaine de travail il y a 6 jours; la moitié de 6 jours est 3 jours.

10. Trouvez la moitié d'une semaine ordinaire.

Réponse. — Dans 1 semaine ordinaire il y a 7 jours; la moitié de 7 jours est 3 jours $\frac{1}{2}$.

11. Trouvez la moitié d'un mois de 30 jours.

Réponse. — La moitié de 30 jours est 15 jours.

12. Trouvez la moitié d'un mois de 31 jours.

Réponse. — La moitié de 31 jours est 15 jours $\frac{1}{2}$.

13. Trouvez la moitié d'un baril de farine.

Réponse. — Dans 1 baril de farine il y a 196 livres; la moitié de 196 livres est 98 livres.

14. Trouvez la moitié d'un arpent en verges.

Réponse. — Dans 1 arpent il y a 60 verges; la moitié de 60 verges est 30 verges.

15. Trouvez la moitié d'un arpent en pieds.

Réponse. — Dans 1 arpent il y a 180 pieds; la moitié de 180 pieds est 90 pieds.

16. Trouvez la moitié d'un jour.

Réponse. — Dans 1 jour il y a 24 heures; la moitié de 24 heures est 12 heures.

17. Trouvez la moitié d'une heure.

Réponse. — Dans 1 heure il y a 60 minutes; la moitié de 60 minutes est 30 minutes.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Pour l'exploitation d'une source d'eau minérale, on a acheté 625000 bouteilles à \$3.10 le cent. Les frais de transport se sont élevés à \$593.75; le remplissage, l'emballage et le transport en gare se montent à \$1.70 pour 100 bouteilles. Quel sera le bénéfice de l'entrepreneur sur cette quantité s'il s'est trouvé 750 bouteilles de cassées à leur arrivée, et s'il vend cette eau \$0.10 la bouteille?

Solution: $(\$3.10 \times 750) \div 100 = \$23.25$, la perte sur les bouteilles cassées.

$625000 - 750 = 624250$, bouteilles utilisées.

$(\$3.10 \times 624250) \div 100 = \$19351.75$, le coût des bouteilles utilisées.

$(\$1.70 \times 624250) \div 100 = \$10612.25$, coût du remplissage, etc.

$\$0.10 \times 624250 = \$62425$, ce que rapporte la vente de 624250 bouteilles de cette eau minérale.

$\$23.25 + \$19351.75 + \$10612.25 = \$29987.25$, la dépense totale.

$\$62425 - \$29987.25 = \$32437.75$, le bénéfice.

Autrement: $\$3.10 + \$1.70 = \$4.80$, le coût total de 100 bouteilles.

$\$0.10 \times 100 = \$10$, ce que rapporte la vente de 100 bouteilles.

$\$10 - \$4.80 = \$5.20$, le bénéfice sur 100 bouteilles.

$\$5.20 \times 624250 \div 100 = \$32461$.

$\$32461 - \$23.25 = \$32437.75$, le bénéfice.

2. Un ménage a dépensé \$585 dans les 7 premiers mois de l'année. De combien faut-il diminuer la dépense de chaque jour pour que le total ne soit que de \$900? L'année n'est pas bissextile, et les mois sont comptés avec le nombre de jours qu'ils ont réellement.

Solution: Le nombre de jours dans les 7 premiers mois est de 31, dans jan. + 28 dans fev. + 31, dans mars + 30, dans avril + 31, dans mai + 30, dans juin + 31 dans juillet = 212.

$\$585 \div 212 = \$2.76$, la dépense journalière pendant les 7 premiers mois.

$365 - 212 = 153$, nombre de jours dans les 5 mois qui restent.

$\$900 - \$585 = \$315$, ce qui reste à dépenser.

$\$315 \div 153 = \$2.06$, la dépense journalière pendant les 5 derniers mois.

$\$2.76 - \$2.06 = \$0.70$, la diminution. *Rép.*

3. Un horloger a acheté 84 montres pour \$1008. Combien doit-il revendre la montre s'il désire gagner sur 8 montres le prix de vente de deux montres?

Solution: $\$1008 \div 84 = \$12$ le coût d'une montre.

En gagnant sur 8 montres le prix de vente de 2 montres il est évident qu'il vend 6 montres pour ce que 8 montres ont coûté.

$\$12 \times 8 = \$96$, ce que 8 montres ont coûté et le prix qu'il vend 6 montres.

$\$96 \div 6 = \$16$, le prix de vente de 1 montre.

4. Deux troupes d'ouvriers composées, la 1ère de 48 hommes, la deuxième de 60 hommes, ont construit une muraille de 648 verges de longueur. On désire connaître le prix de la verge, sachant que les seconds ouvriers ont reçu \$34.56 de plus que les premiers.

Solution: $60 - 48 = 12$, le nombre d'hommes qu'il y avait de plus dans la seconde troupe que dans la 1^{ère}.

$\$34.56 \div 12 = \$2.88$, les gages d'un ouvrier.

$60 + 48 = 108$, le nombre total d'ouvriers.

$\$2.88 \times 108 = \$311.04$, le salaire total des ouvriers et aussi le coût du mur.

$\$311.04 \div 648 = \$0.48$, le coût de 1 verge. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un mur peut être bâti en 20 jours; combien faut-il de jours pour en faire les $\frac{2}{3}$?

Solution: Les $\frac{2}{3}$ de 20 = $\frac{40}{3} = 13\frac{1}{3}$ jours.

2. Que coûtent $28\frac{2}{5}$ verges de drap à $\$3\frac{5}{6}$ la verge?

Solution: $28\frac{2}{5} \times 3\frac{5}{6} = \frac{142}{5} \times \frac{23}{6} = \frac{1633}{15} = \$108\frac{13}{15}$.

3. Il faut 3 heures $\frac{5}{6}$ pour faire 1 verge d'ouvrage; combien faudrait-il d'heures pour faire 24 verges $\frac{3}{8}$?

Solution: $24\frac{3}{8} \div 3\frac{5}{6} = \frac{195}{8} \div \frac{23}{6} = \frac{195}{8} \times \frac{6}{23} = \frac{195}{4} \times \frac{3}{23} = \frac{585}{92} = 6\frac{33}{92}$ heures.

4. Un ouvrier reçoit $\$41\frac{1}{7}$ pour 14 journées $\frac{2}{3}$; quel est le prix de la journée?

Solution: $\$41\frac{1}{7} \div 14\frac{2}{3} = \frac{288}{7} \div \frac{44}{3} = \frac{288}{7} \times \frac{3}{44} = \frac{72}{7} \times \frac{3}{11} = \frac{216}{77} = \$2\frac{62}{77}$.

5. Le produit de deux nombres est $191\frac{1}{3}$; l'un de ces nombres est $12\frac{4}{9}$; quel est l'autre?

Solution: $191\frac{1}{3} \div 12\frac{4}{9} = \frac{574}{3} \div \frac{112}{9} = \frac{574}{3} \times \frac{9}{112} = 287 \times \frac{3}{56} = \frac{861}{56} = 15\frac{21}{56} = 15\frac{3}{8}$.

6. Quel est le nombre dont $\frac{1}{12} + \frac{3}{8} + \frac{2}{9} + \frac{5}{24}$ égalent $122\frac{2}{3}$?

Solution: $\frac{1}{12} + \frac{3}{8} + \frac{2}{9} + \frac{5}{24} = \frac{6}{72} + \frac{27}{72} + \frac{16}{72} + \frac{15}{72} = \frac{54}{72} = \frac{3}{4}$.

$\frac{9}{9} = \frac{368}{3} \times \frac{3}{8} = 46 \times 3 = 138$.

7. Trois fontaines remplissent un bassin: la 1^{ère} en 6 heures $\frac{2}{5}$, la 2^{ème} en 21 heures $\frac{3}{4}$, la 3^e en 28 heures $\frac{1}{2}$; on ouvre en même un robinet qui le viderait en 14 heures $\frac{2}{3}$. Dans combien de temps le bassin sera-t-il rempli?

Solution: Dans 1 heure la 1^{ère} remplirait une partie du bassin représentée par la fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur $6\frac{2}{5}$; cette fraction simplifiée = $\frac{5}{32}$ du bassin; la partie du bassin remplie par la 2^e dans 1 heure est représentée par la fraction qui a pour numérateur 1 et pour dénominateur $21\frac{3}{4}$; cette fraction = $\frac{4}{87}$ du bassin; la 3^e remplirait $\frac{2}{57}$ du bassin, le robinet viderait $\frac{3}{44}$ du bassin dans 1 heure.

Il faut trouver quelle partie du bassin sera remplie au bout de 1 heure lorsque les fontaines et le robinet coulent ensemble; pour cela il faut soustraire la 4^e fraction, $\frac{3}{44}$, de la somme des fractions $\frac{5}{32}$, $\frac{4}{87}$, $\frac{2}{57}$.

Le plus petit multiple commun des dénominateurs: 32, 87, 57 et 44 est 581856.

$(581856 \div 32) 5 = 90915$, le numérateur de la 1^{ère} fraction

$(581856 \div 87) 4 = 26752$, le numérateur de la 2^{ème} fraction.

$(581856 \div 57) 2 = 20416$, le numérateur de la 3^e fraction.

$(581856 \div 44) 3 = 39672$, le numérateur de la 4^{ème} fraction.

$90915 + 26752 + 20416 = 138083$, la somme des 3 premiers numérateurs.

$138083 - 39672 = 98411$.

Au bout de 1 heure il y aurait $\frac{98411}{581856}$ du réservoir remplis.

$\frac{581856}{581856} \div \frac{98411}{581856} = \frac{581856}{98411} = 5$ heures

$\frac{89801}{98411}$.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Une personne place le $\frac{1}{4}$ de sa fortune en rente 3% au cours de \$96; le $\frac{1}{4}$ du reste en rente $4\frac{1}{2}\%$, au cours de \$108, enfin le reste final chez un particulier au taux de 4%. Quelle est cette fortune, sachant que le revenu annuel du troisième placement surpasse de \$572 la somme des revenus des deux premiers.

Solution: Soit \$16 la fortune.

Alors \$4, le 1^{er} placement.

$\$16 - \$4 = \$12$, le 1^{er} reste.

le $\frac{1}{4}$ de \$12 = \$3, le 2^{ème} placement.

$\$12 - \$3 = \$9$, le 2^{ème} reste.

$\$9 \times 0.04 = \$0.36$, le revenu du 3^{ème} placement.

$(\$4 \div 0.96) 0.03 = \$0.12\frac{1}{2}$, le revenu du 1^{er} placement.

$(\$3 \div 1.08) 0.045 = \$0.12\frac{1}{2}$, le revenu du 2^{ème} placement.

$\$0.12\frac{1}{2} + \$0.12\frac{1}{2} = \$0.25$, le revenu des 2 premiers placements.

$\$0.36 - \$0.25 = \$0.11$, l'excédent du dernier placement sur la somme des deux premiers placements lorsque la fortune totale = \$16.

Ainsi pour chaque \$0.11 contenu dans \$572 il y avait \$16 dans la fortune.

$(572 \times 16) \div \$0.11 = \$83200$.

2. Partagez une gratification de \$1026 entre 3 employés en raison directe de leurs années de service et en raison inverse de leurs appointements. Le premier a 18 années de service et \$1200 d'appointements, le deuxième 15 années de service et \$1080 d'appointements; le troisième 12 années de service et \$900 d'appointements.

Solution: Si le partage devait se faire seulement en raison directe des années de service, il faudrait diviser dans le rapport des nombres 18, 15 et 12.

Si le partage devait se faire uniquement en raison inverse des appointements, il faudrait diviser dans le rapport des fractions $\frac{1}{1200}$, $\frac{1}{1080}$, $\frac{1}{900}$.

Mais comme les deux conditions sont combinées, il faut faire le partage dans le rapport des fractions $\frac{18}{1200}$, $\frac{15}{1080}$, $\frac{12}{900}$, ou, simplifiant, dans le rapport des fractions, $\frac{3}{200}$, $\frac{1}{72}$, $\frac{1}{75}$.

Changeant ces fractions en d'autres ayant le même dénominateur, on a :

$$\frac{27}{1800}, \frac{25}{1800}, \frac{24}{1800}.$$

Ainsi la gratification doit être dans le rapport des nombres 27, 25, 24.

$$27 + 25 + 24 = 76.$$

Le 1^{er} doit recevoir $\frac{27}{76}$ de \$1026 = \$364.50.

Le 2^e doit recevoir $\frac{25}{76}$ de \$1026 = \$337.50

Le 3^e doit recevoir $\frac{24}{76}$ de \$1026 = \$324.00

3. Deux personnes ont eu à calculer l'intérêt d'un capital placé pendant 54 jours à 6% l'an. Les deux solutions présentent une différence de \$3.24. Sachant que cette différence provient de ce que l'une a supposé l'année de 360 jours, tandis que l'autre l'a considérée comme composée de 365 jours, on demande le capital.

Solution : Soit \$1 le capital.

$(\$1 \times .06 \times 54) \div 360 = \frac{3.24}{360} = \frac{324}{36000} = \frac{9}{1000} = \$0.009$
l'intérêt de \$1 pour 54 jours, 6%, en supposant 360 jours dans 1 an.

$$(1 \times .06 \times 54) \div 365 = \frac{3.24}{365} = \frac{324}{36500}.$$

$$\frac{9}{1000} - \frac{324}{36500} = \frac{3285}{365000} - \frac{3240}{365000} = \frac{45}{365000} =$$

$$\frac{9}{730000} = \$3.24.$$

$$\frac{1}{73000} = \$3.24/9$$

$$\frac{73000}{73000} = \$3.24 \times \frac{73000}{9} = \$0.36 \times 73000 = \$26280.$$

4. Un homme a fait de sa fortune deux parts de telle sorte que les $\frac{2}{9}$ de la plus grande égalent les $\frac{5}{6}$ de la plus petite. Il a placé la plus grande part à $4\frac{3}{4}\%$ et l'autre à $6\frac{1}{2}\%$. En 2 ans 5 mois la plus grande a rapporté \$2991.93 de plus que la seconde. Quel est le montant de chaque placement?

Solution : Soit \$10 les $\frac{2}{9}$ de la plus grande et en même temps les $\frac{5}{6}$ de la plus petite.

Les $\frac{2}{9}$ de la plus grande = \$10.

$\frac{1}{9}$ de la plus grande = $\frac{10}{2}$

$\frac{9}{9}$ de la plus grande = $10 \times \frac{9}{2} = \$45$, la plus grande partie.

Les $\frac{5}{6}$ de la plus petite = \$10.

$\frac{1}{6}$ de la plus petite = $\frac{10}{5}$.

$\frac{6}{6}$ de la plus petite = $10 \times \frac{6}{5} = \$12$, la plus petite partie.

$\$0.0475 \times 45 \times 2\frac{5}{12} = \$5.1656\frac{1}{4}$, le revenu du plus grand placement.

$\$0.065 \times 12 \times 2\frac{5}{12} = \$1.885$, le revenu du plus petit placement.

$$\$5.165625 - \$1.885 = \$3.280625.$$

Pour chaque \$3.280625 contenu dans \$2991.93 il y avait \$45 dans le plus grand placement et 12 dans le plus petit $(\$2991.93 \div 3.280625) \times 45$ ou $(\$2991.93 \times 45) \div 3.280625 = \$41040$, le plus grand placement.

$(\$2991.93 \div 3.280625) \times 12$ ou $(\$2991.93 \times 12 \div 3.280625 = \$10944$, le plus petit placement.

ALGEBRE

1. Un train part d'A pour se rendre à B. Après avoir marché pendant 1 heure, il subit un retard de 24 minutes. Lorsqu'il repart il augmente sa

vitesse de $\frac{1}{5}$ et arrive en gare, en retard de 15 minutes. Si l'accident était arrivé plus près de B de 5 milles, le train aurait été en retard de 2 minutes de plus ou de 17 minutes en tout. Trouvez la vitesse du train par heure et la distance entre A et B.

Solution: Soient x le nombre de milles parcourus dans 1 heure ou 60 minutes et y la distance entre les deux villes.

Alors $y - x$ la distance à parcourir après l'accident.

$\frac{6x}{5}$ le taux de la vitesse après l'accident.

Arrivé en retard de 15 minutes la train a gagné $24 - 15 = 9$ minutes.

Arrivé en retard de 17 minutes le train n'aurait gagné que $24 - 17 = 7$ minutes.

$$(1) \quad \frac{y - x}{x} - (y - x) \div \frac{6x}{5} = \frac{9}{60}$$

$$\text{ou} \quad \frac{y - x}{x} - \frac{5y - 5x}{6x} = \frac{9}{60}$$

Chassant les dénominateurs en multipliant par $60x$, on a :

$$(1) \quad 60y - 60x - 50y + 50x = 9x.$$

Transposant et réduisant, on a :

$$(1A) \quad -19x + 10y = 0.$$

$$(2) \quad \frac{y - x - 5}{x} - (y - x - 5) \div \frac{6x}{5} = \frac{7}{60}$$

$$\text{ou} \quad \frac{y - x - 5}{x} - \frac{5y - 5x - 25}{6x} = \frac{7}{60}$$

Chassant les dénominateurs en multipliant l'équation par $60x$, on a :

$$(2) \quad 60y - 60x - 300 - 50y + 50x + 250 = 7x.$$

Transposant et réduisant, on a :

$$(2B) \quad 10y - 17x = 50.$$

$$(1A) \quad 10y - 19x = 0.$$

Retranchant (1A) de (2B), on a : $2x = 50$.

d'où $x = \frac{50}{2} = 25$. *Rép.*

Substituant 425, la valeur de $17x$ à $17x$ dans (2B), on a :

$$10y - 425 = 50.$$

$$10y = 50 + 425 = 475.$$

$$\text{d'où } y = \frac{475}{10} = 47\frac{1}{2}. \text{ } \textit{Rép.}$$

2. Un homme acheta un certain nombre de moutons pour \$140. Il en perdit 2 puis il vendit le reste \$2 par tête de plus qu'il ne les avait achetés. Son bénéfice fut de \$4. Combien avait-il acheté de moutons?

Solution: Soit x le nombre de moutons.

alors $\frac{140}{x}$ le prix d'achat d'un mouton.

$\frac{140}{x} + 2$ le prix de vente d'un des moutons qui restent.

$$(\frac{140}{x} + 2)(x - 2) = 140 + 2x - \frac{280}{x} - 4 =$$

$$140x + 2x^2 - 280 - 4x$$

x

restent.

$$140x + 2x^2 - 280 - 4x$$

x

Multipliant par x , on a :

$$140x + 2x^2 - 280 - 4x = 144x.$$

Transposant et réduisant, on a :

$$2x^2 - 8x = 280.$$

Divisant par 2, on a : $x^2 - 4x = 140$.

$$x^2 - 4x + 2^2 = 140 + 4 = 144.$$

d'où $x - 2 = -12$ ou $+12$.

et $x = 12 + 2 = 14$ moutons. *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Trouvez le poids d'un tuyau en plomb ayant 70 pieds de long. Le diamètre de l'orifice est de $\frac{3}{4}$ de pouce et l'épaisseur du plomb de $\frac{3}{8}$ de pouce. La densité spécifique du plomb est 11.392 et le pied cube d'eau pèse 1000 onces.

Solution : $\frac{3}{4} + \frac{3}{8} + \frac{3}{8} = 1.5$ le diamètre du tuyau.

$(1\frac{1}{2})^2 - (\frac{3}{4})^2 = \frac{9}{4} - \frac{9}{16} = \frac{27}{16}$ surface de l'anneau en pouces.

$(\frac{27}{16} \times 70) \div 144 = \frac{105}{128}$ de pied cube.

Un pied cube de plomb pèse $11.392 \times 1000 = 11392$ onces = 712 livres.

$\frac{105}{128} \times 712 = \frac{105}{16} \times 89 = \frac{9345}{16} = 584$ livres, 1 once.

2. Le plancher d'une chambre coûte \$47.15 à raison de \$0.13 $\frac{1}{3}$ le pied carré. Si la chambre a 17 pieds 3 pouces de large, quelle en est la longueur?

Solution : $\$47.15 \div \$0.13\frac{2}{3} = 3536$ pieds $\frac{1}{4}$, la surface du plancher.

Solution : $\$47.15 \div \$0.13\frac{1}{3} = 3536$ pieds $\frac{1}{4}$, la surface du plancher.

$3536\frac{1}{4} \div 17\frac{1}{4} = 20$ pieds 6 pouces. *Rép.*

3. Quelle est la surface d'un carré dont la diagonale a 7 verges 1 pied de longueur? Quel est le côté du même carré?

Solution : 7 verges 1 pied = 22 pieds.

$$22^2 = 484.$$

$484 \times 2 = 242$, la surface.

La racine carrée de 242 = 15.5, le côté.

4. Pour faire un plancher, on a pris 36 douzaines de planches de 4 pieds 2 pouces sur 7 pouces. On demande la surface du plancher.

Solution : 4 pieds 2 pouces = 50 pouces.

$$50 \times 7 \times 36 \times 12 \div 144 = 1050 \text{ pieds carrés.}$$

LANGUE ANGLAISE

Dictation and Composition

OUTWITTING A HIGHWAYMAN

PART I

In the old coaching days a number of people were travelling from Bristol to London. Their long journey had made them all pretty friendly, and, when the conversation turned on highway robbers and highway robberies, one gentleman remarked that he had ten guinees in gold about him, and he wished he knew where to hide them. A lady sitting next him advised him to put them in his boots.

By and by the coach was stopped, and a highwayman demanded their money. Then, to the astonishment of all the other passengers, the lady said: "I have no money, but you will find ten guinees in that gentleman's boots." The highwayman took the ten guinees and left. The gentleman who had been robbed, was indignant, and accused the lady of being in league with the highwayman. She said it certainly looked as if she had been; but if they would all dine with her when they reached London, she promised to explain everything about the matter.

PART II

Next day they came to London, and all took dinner at her house. When they went up to the drawing-room, the lady said: "I will now tell you the reason for what I did yesterday.

I had several hundred pounds with me, and I knew I should lose them unless the highwayman's attention was turned to somebody else. So I told him about your ten guineas, and saved my notes. Now, in return for your loss, I beg you to accept one of them, — a note for one hundred pounds. Please don't refuse it, for I am very lucky to have saved the rest at so easy price."

PART I

- OUTLINE.—1. A number of people travelling by coach to London.
2. The conversation turns on highwaymen, and a gentleman asks where he ought to hide ten guineas.
3. In his boots, is the advice of a lady
4. A highwayman stops the coach.
5. The lady says, "....."
6. The highwayman takes the money.
7. The lady is accused of being in league with the robber.
8. She admits that it looks so, but asks them all to dine.

PART II

OUTLINE.—Next day, they dined with the lady.

2. In the drawing room, the lady said: "....."
3. "I had several hundred pounds."
4. "I told him about your ten guineas."
5. "I beg you to accept one hundred pounds."
6. "Do not refuse!"

(Taken from Meiklejohn's *Stories, Anecdotes, and Fables for teaching Composition*).

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le maire de Rome insulte le Pape

Protestation des catholiques

A l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome par les troupes piémontaises en 1870, le maire de Rome, le Juif et Franc-Maçon Nathan, a insulté le Pape et blasphémé contre le Christ. Cette indigne et lâche conduite a soulevé l'indignation de l'univers catholique.

A Montréal et à Québec, particulièrement, de grandes réunions de protestations ont eu lieu. A Montréal, c'est S. G. Mgr Bruchési, assisté du maire, qui a organisé la réunion à laquelle 25,000 personnes assistaient. Le Secrétaire de la Province, l'honorable M. Décarie, M. Bourassa, député, adressèrent la parole.

A Québec, lundi, le 24 octobre dernier, au moins 7,000 hommes et jeunes gens remplissaient la vaste église St-Roch, à l'appel de la société St-Jean-Baptiste, présidée par M. C. F. Delâge, député et vice-président de la Chambre d'Assemblée. La réunion fut on ne peut plus imposante.

L'auditoire fut enthousiaste, conspua le juif Nathan et acclama Sa Sainteté Pie X. Des discours furent prononcés par M. Delâge, le président, S. G. Mgr Bégin Archevêque de Québec, Son Honneur le maire Drouin, S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, l'honorable J. E. Caron, Ministre de l'Agriculture, M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale Laval, M. J. A. Langlois, Député de St-Sauveur, Mgr Mathieu, professeur à l'Université Laval, l'honorable Thomas Chapais, Conseiller législatif et M. Eugène Dussault, représentant de l'A. C. J. C.

L'espace nous manque pour apprécier les discours qui ont été prononcés en cette circonstance.

Néanmoins dans le but d'être utile aux instituteurs et institutrices, nous reproduisons ci-après celui de notre directeur:

DISCOURS DE M. C.-J. MAGNAN

M. le Président,

Mgr l'Archevêque,

Messieurs,

Pendant près de deux mille ans, Rome fut l'épouse des Papes; depuis 1870, par la plus honteuse spoliation du roi de Piémont et le lâche abandon de la France et des autres puissances catholiques, elle est devenue, par la

force, la fiancée d'un roi d'aventure. (1) Le 20 septembre 1870, en dépit des vaillants zouaves pontificaux, les troupes piémontaises, au service de la Franc-Maçonnerie, pénétraient dans la ville Éternelle par la Porte Pia.

Désormais, Rome, la métropole de cette société religieuse qui a partout ses docteurs, partout ses témoins, partout ses enfants; Rome, gardienne des plus beaux souvenirs du Christianisme, témoin des héroïsmes de l'Église, citadelle quand même des espérances immortelles, Rome, la ville des Papes depuis le 8^e siècle, grâce à Pepin le Bref, roi des Francs, Rome est sous le joug d'un roi usurpateur.

Mais au lendemain de la prise de Rome, une nécessité s'imposait aux vainqueurs, afin de tempérer aux yeux du monde catholique la spoliation sacrilège des États de l'Église et calmer les scrupules des puissances chrétiennes qui avaient honte d'avoir si lâchement trahi la Papauté. Le nouveau parlement de l'Italie unifiée imagina la loi *des Garanties*. Cette loi proclamait l'inviolabilité du Saint-Père, et ses droits aux honneurs souverains; elle lui assurait une dotation déterminée, et la jouissance du Vatican, du Latran et de la villa pontificale de Castelgandolfo. Elle garantissait, en outre, la liberté complète des futurs conclaves et des conciles œcuméniques.

Voilà l'engagement d'honneur que le parlement et le roi d'Italie prirent en 1870 à la face du monde entier, vis-à-vis du Saint-Siège. Il est vrai que Pie IX et ses successeurs ne reconnurent jamais cette loi: la reconnaître, c'était accepter les faits accomplis. Pie IX ne le pouvait pas, et Pie X ne le peut pas non plus.

Cependant, cette loi des Garanties n'oblige pas moins le gouvernement italien à respecter ses engagements vis-à-vis l'univers catholique. Il ne peut, sans forfaire à l'honneur, laisser insulter le Pape dans Rome. Eh bien! à deux reprises, au cours de cette année 1910, notre Saint-Père a été lâchement insulté sous les fenêtres mêmes du Vatican. Il y a quelques mois à peine, l'impiété érigeait sur une place de Rome une statue à l'apostat Giordano Bruno, qui fut durant sa triste vie l'ennemi juré du Pape; à cette occasion, une populace rageuse a manifesté sa haine contre Dieu et l'Église sur la place St-Pierre. Les autorités municipales de Rome fermèrent les yeux et les oreilles, et le gouvernement d'Italie, manquant à la parole donnée en 1870, laissa grossièrement insulter le Vieillard du Vatican.

Enfin, le 20 septembre dernier, à l'occasion du triste anniversaire de la Prise de Rome, le maire de cette ville, un Juif Franc-Maçon, Nathan, se servant d'un langage digne de l'enfer, s'est moqué cyniquement non seulement du Pape et de l'Église, mais du Christ lui-même. Tous les journaux catholiques ont rapporté ce discours indigne d'un pays civilisé pour le dénoncer et le flétrir.

Le Pape, dans un langage digne et ferme, dénonça la violence du maire de Rome. Ce fut le signal de protestations générales, et, de tous les points de l'Italie, les catholiques envoyèrent des sympathies à Sa Sainteté Pie X et conspuèrent les goujateries du maire Nathan. De la France aussi, de

(1) Exactement, c'est en 1864 que Napoléon III, se rendant au désir de l'usurpateur Victor-Emmanuel, rappela de Rome les troupes françaises, privant ainsi le Pape du seul appui qui lui restait, et ce au moment même où les États de l'Église étaient le plus menacés.

l'Autriche, de l'Espagne, de l'Angleterre même, des Etats-Unis, du Canada enfin arrivent aussi tous les jours à Pie X des témoignages d'un affectueux attachement.

Nous aussi, Messieurs, c'est pour protester contre la vulgaire impiété du juif et Franc-Maçon Nathan, c'est pour protester contre la lâche attitude du gouvernement italien qui laisse insulter et menacer le Pape que nous sommes ici ce soir.

Garder le silence, nous croiser les bras en une telle occurrence, ce serait de la trahison. Les vrais catholiques se reconnaissent à l'amour qu'ils portent au Pape, Vicaire de Jésus-Christ, celui à qui le Divin Maître a dit : *Je suis avec toi*. Le Pape, c'est le Père qui nous porte tous dans son cœur, c'est le Pilote qui nous guide vers le Port éternel. C'est donc le devoir de tous ceux qui ont tant soit peu le sens catholique de se réjouir des joies de ce Père, et aussi de s'attrister de ses épreuves.

Ah! ce soir, chers compatriotes, n'est-ce pas que nous sympathisons avec le Saint-Père; n'est-ce pas que nous nous indignons aussi à la pensée que cet auguste vieillard, qui porte en son âme toutes les promesses d'immortalité, qui répand à travers le monde la lumière qui éclaire et la bonté qui reconforte, qui est le représentant de Dieu sur terre, en un mot, est l'objet d'insultes et de menaces dans cette ville Eternelle dont chaque pierre, chaque ruine, chaque monument redisent les bienfaits et la grandeur du Christianisme.

Ah! nous protestons de toutes nos forces et voulons que l'Italie sache que les Canadiens français, sujets britanniques, réprouvent le lâche silence de son gouvernement, qui manque à son devoir vis-à-vis la Papauté.

Nous voulons aussi que le Saint-Père sache qu'il n'est pas seul à souffrir, qu'il n'est pas isolé, que les fils de Laval et de Champlain sont avec lui, et que, s'il le fallait, comme le firent si noblement les croisés canadiens du siècle dernier, les fiers zouaves pontificaux, eh bien! que nous aussi nous volerions au secours du Chef de l'Eglise.

Vive Pie X Pontife et Roi!

Maître-ès-Arts

Le 21 octobre dernier, dans une lettre des plus aimables, M. l'abbé Gosselin, Recteur de l'Université Laval, annonçait à notre directeur que le Conseil universitaire avait résolu de lui offrir le titre de Maître-ès-Arts. La presse canadienne a accueilli cette nouvelle avec joie. Voici ce qu'en ont dit les journaux suivants:

L'Action Sociale :

Le titre de maître ès-Arts que l'Université Laval vient d'accorder au professeur C.-J. Magnan, est bien mérité. Educateur distingué, travailleur infatigable, écrivain et orateur, celui que l'Université vient d'honorer, se dévoue à la cause de l'éducation depuis vingt-cinq ans. Il a parcouru toutes les étapes de sa belle carrière, commençant au bas de l'échelle. Par la parole et par la plume, il a aidé et soutenu la vraie cause de l'instruction publique. Toutes les œuvres sociales et patriotiques ont toujours trouvé en notre confrère de *L'Enseignement Primaire* un apôtre ardent et dévoué. Sa nomination est un bel hommage qu'on rend à ses mérites.

Le Soleil :

L'Université Laval vient de décerner le titre de Maître-ès-Arts à M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale Laval et directeur de *L'Enseignement Pri-*

maire. En reconnaissant le mérite d'un professeur primaire, l'Université Laval donne un bel exemple. Le titulaire, d'ailleurs, mérite bien l'honneur qu'on lui a conféré. Professeur d'école normale et directeur d'une importante revue d'enseignement depuis vingt-cinq ans, auteur de plusieurs travaux importants, M. Magnan a su se créer une situation honorable dans sa profession.

Le Soleil offre au nouveau titulaire ses plus sincères félicitations.

Le Devoir :

L'Université Laval vient de décerner à l'un de nos confrères, M. C.-J. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire*, le titre de maître-ès-Arts.

L'événement est assez remarquable, car c'est la première fois que l'Université confère pareil honneur à un membre de l'enseignement primaire.

Dans sa lettre au nouveau titulaire, le recteur de l'Université Laval déclare que « vingt-cinq années de travail, votre dévouement à l'œuvre de l'éducation, la publication d'ouvrages importants, entre autres: *Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, etc.*, ont engagé l'Université à vous décerner ce titre honorifique. »

M. Magnan a fait toute sa carrière dans l'enseignement. Il a débuté comme assistant professeur dans une petite école de campagne, il est aujourd'hui professeur à l'Ecole normale Laval de Québec et directeur de notre meilleure revue d'enseignement.

Il a fait, l'an dernier, en France, en Suisse et en Belgique, un voyage d'études, d'où il a rapporté un volume extrêmement intéressant.

Très attaché aux principes généraux qui régissent notre enseignement, M. Magnan sait tout de même en apercevoir les lacunes et, à la fin de son volume, il a tiré de la comparaison de nos écoles avec celles de France, de Suisse et de Belgique, tout un plan de réformes qu'on ne saurait étudier avec trop de soin.

C'était la première fois, croyons-nous, qu'un instituteur laïque, mûri par vingt-cinq années d'expérience chez nous, allait s'asseoir sur les bancs des écoles primaires et des écoles normales de trois autres pays pour se rendre un compte exact du fonctionnement des divers régimes scolaires.

Bien que M. Magnan ait dû sévèrement critiquer l'esprit anticlérical qui anime l'enseignement officiel français, des revues pédagogiques dirigées par des libres-penseurs ont souligné la loyauté et la justesse de ses appréciations au point de vue technique.

Il reste à souhaiter maintenant que ses compatriotes profitent de l'ample moisson de faits et d'observations qu'il a rapportés de là-bas.

En lui décernant le titre de maître-ès-Arts, l'Université a tenu à marquer le sérieux et la valeur de son travail. Elle a resserré en même temps les liens qui unissent les divers ordres de l'enseignement dans notre province.

O. H.

De l'Événement :

L'Université Laval vient de décerner à M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale, le titre de maître-ès-Arts, en reconnaissance des nombreux services rendus à la cause de l'Éducation.

Nos sincères félicitations à M. Magnan.

Enseignement ménager

Il y a eu, en octobre dernier, à l'Hôtel du Parlement, une conférence entre le comité d'enseignement ménager et l'honorable Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, M. G. A. Gigault, sous-ministre de l'Agriculture, et M. O. E. Dalaire, directeur de l'Ecole de l'Industrie Laitière, de St-Hyacinthe.

Le Comité d'enseignement ménager a été institué, en mai dernier, par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et il est composé de trois membres: Les révérendes Sœurs S. Stanislas, Supérieure de l'Ecole Ménagère de Roberval,

et Ste-Vitaline, Supérieure de l'Ecole Ménagère de St-Pascal, comté de Kamouraska, et Mlle Gérin-Lajoie, institutrice d'enseignement ménager à l'Ecole Marchand, de Montréal et diplômée de l'école de Fribourg, en Suisse.

La conférence tenue récemment, avait pour but la discussion du projet d'établir l'enseignement ménager, sur une plus grande étendue dans la province.

Il n'a été décidé rien de définitif, mais il a été question d'établir des cours d'enseignement ménager dans les écoles afin d'initier à la science ménagère, proportionnellement à leur âge, les jeunes filles qui fréquentent l'école. Vers l'âge de treize ou quatorze ans, après avoir reçu les notions préliminaires, elles pourraient entrer dans le cours supérieur d'enseignement ménager où elles auraient l'avantage de parfaire leur éducation ménagère.

Le comité aura une nouvelle séance au cours de l'hiver prochain, et, si un plan définitif est alors arrêté au mois de mai prochain, il fera, au Comité catholique de l'Instruction publique, son rapport à ce sujet.

Feu M. J. A. Chicoyne

Au cours du mois d'octobre dernier, M. J. A. Chicoyne, ancien député, fondateur du *Pionnier*, de Sherbrooke, patriote sincère et chrétien convaincu, rendait sa grande âme à Dieu, à la Providence, près Saint-Hyacinthe, à l'âge de 66 ans. M. Chicoyne fut un homme supérieur. Très instruit, habile écrivain et excellent orateur, il a consacré sa vie entière à la cause canadienne-française dont il fut le champion convaincu et dévoué pendant plus de quarante ans. Je l'ai connu intimement lors de la fondation de *L'Œuvre patriotique des petites Ecoles* que nous créâmes en collaboration. M. Chicoyne fut le type idéal du Canadien français, et dans l'histoire, il restera comme l'une des plus nobles figures que notre race ait produites.

Nous prions nos lecteurs de lui accorder l'aumône d'une prière.

L'Ecole normale des Institutrices de Montréal

Le département des institutrices de l'Ecole normale Jacques-Cartier, confié aux Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, sera bientôt transporté rue Sherbrooke dans un nouvel édifice, qui coûtera \$150,000. Le terrain a été donné gratuitement par le Séminaire de Saint-Sulpice.

Grâce à la générosité du Gouvernement et des Sœurs de la Congrégation, Montréal sera bientôt doté d'un monument d'Instruction primaire qui lui fera grand honneur.

Petite revue

Dimanche, le 9 octobre, un enfant de 11 ans et quelques mois a tiré, délibérément, sur un autre enfant de 10 ans, le jeune Langlois, fils du député de St-Sauveur de Québec.

L'enquête du coroner a fait connaître les détails suivants: Trois enfants de 11, 12 et 13 ans, revenant d'une chasse infructueuse rencontrèrent un groupe de petits garçons qui les apostrophèrent pour plaisanter. Un des chasseurs chargeant son fusil tira un coup en l'air, tandis que les deux autres mettant genoux en terre, se choisirent une victime, firent feu et atteignirent en pleine poitrine un paisible enfant qui se trouvait là et en blessant un autre légèrement à l'épaule.

Le plus jeune est tenu criminellement responsable de la mort de la victime. Les trois enfants sont en prison et subiront un procès aux Assises. Il a été prouvé que ces petits malheureux fréquentaient les vues animées et lisaient les malsaines brochures *Nick Carter*.

On ne saurait trop veiller sur l'enfance et la préserver des théâtres et des mauvaises lectures.

Le 5 octobre dernier, la Révolution a éclaté à Lisbonne, capitale du Portugal. Le roi Manuel s'est enfui et la République a été proclamée. L'un des premiers actes des révolutionnaires a été de confisquer les biens des Congrégations et de chasser les Religieux.

C'est le 4 octobre dernier qu'a eu lieu, à Montréal, l'ouverture de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. C'est un événement important dans l'histoire de l'enseignement de la province de Québec. Voici le personnel de l'institution: M. de Bray, directeur; M. l'abbé Desrosiers, professeur de l'histoire du commerce; M. E. Montpetit, professeur d'économie politique; M. J. Quintal, Professeur de science commerciale; le Dr A. Duval, professeur de mathématiques; un Jésuite, le R. P. Bellevanche, S. J., fait aussi partie du personnel enseignant.

Une grave question préoccupe les esprits depuis quelques semaines, celle de l'enseignement bilingue dans les centres canadiens-français. Mgr Fallon, évêque de London, condamne cet enseignement, sous le prétexte qu'il est inefficace. On prête même à cet évêque l'intention d'abolir la langue française dans les écoles de son diocèse. Quoi qu'il en soit, nos compatriotes d'Ontario réclament fermement et respectueusement le droit de maintenir la langue française dans leurs écoles.

Nous reviendrons sur ce sujet de l'enseignement bilingue. En attendant, nous recommandons à nos lecteurs de lire l'excellent article de M. l'abbé Perrier (*Devoir* du 2 octobre 1910), et aussi l'opinion de MM. les abbés Dubois et Desrosiers, de l'Ecole normale Jacques-Cartier; opinion exprimée dans la *Patrie*.

Dans une circulaire du 28 septembre dernier, le ministre de l'Instruction publique de France, M. Doumergue, fait connaître la nouvelle nomenclature grammaticale adoptée par le Conseil supérieur. Comme cette mesure intéresse l'enseignement primaire, nous la ferons connaître dans une prochaine livraison.

Dans le *Courrier de St-Hyacinthe*, M. Jules Morgan écrit des choses très intéressantes sur l'histoire de l'instruction primaire dans Saint-Hyacinthe au commencement du siècle dernier.

Association des Institutrices catholiques, Section de Québec

Une lettre bien encourageante de sa Grandeur Mgr Roy, à la secrétaire de l'Association des Institutrices de Québec:

Archevêché de Québec, 14 octobre, 1910

Mlle M.-Lse Pepin, Secrétaire de l'Association des Institutrices catholiques de Québec.

Mademoiselle,

Vous pouvez être assurée que toutes mes sympathies sont acquises à votre excellente Association. Très-volontiers, j'userai de toute mon influence pour plaider votre juste cause et je forme des vœux ardents pour le triomphe de toutes vos légitimes revendications. Les vaillantes femmes, qui font de l'enseignement la tâche de leur vie et qui se dépensent à cet obscur, mais si fécond labeur, en y mettant toute la générosité de leur sexe et toute la flamme de leur foi, sont de grandes bienfaitrices de l'humanité. Un peuple s'honore quand il les entoure du respect et des protections dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

Veillez croire, Mademoiselle, à mon religieux dévouement

† PAUL EUGÈNE, évêque d'Eleuthéropolis.

Bibliographie

Nous ne pouvons que signaler les publications dont les noms suivent :

Tableau de l'histoire de la littérature canadienne-française, par l'abbé Camille Roy.—C'est la 2e édition revue et corrigée d'un intéressant manuel qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des maisons d'éducation et des écoles primaires.

Nous recommandons particulièrement l'ouvrage de M. l'abbé Roy aux élèves des écoles normales.

—
Gymnastique des chiffres pour le Cours élémentaire, par Jos. P. Normand, ancien directeur d'Académie.—Partie de l'élève, 10 cts; Partie du maître, 25 cts. En vente chez les libraires.

—
Le Miroir de la jeunesse scolaire.—Revue Française-Anglaise publiée chez Beau-regard, Ottawa, dans l'intérêt de l'enseignement bilingue. C'est un recueil pratique d'enseignement similaire du français et de l'anglais, à l'usage des élèves. Ce mensuel jouera vis-à-vis des petits Canadiens français d'Ontario le rôle que remplit le *Canadian Teacher* vis-à-vis des élèves Canadiens anglais.

Succès au jeune confrère.

—
La Clarté française, magnifique ouvrage à l'usage des personnes qui préparent des élèves aux examens du Bureau central, et des professeurs de littérature dans les écoles normales.

La Clarté française aide merveilleusement à l'enseignement de la composition. En vente chez J. P. Garneau, libraire, Québec.

—
Le Grand Vaincu par Henri Cauvain. Paris, chez Hetzel. En vente chez J. P. Garneau, Québec. C'est le récit palpitant de la dernière campagne du marquis de Montcalm au Canada. Voilà un roman que nous n'hésitons pas à recommander comme livre de prix. C'est peut-être le plus beau livre qu'ait jamais inspiré l'histoire du Canada.

Avis important

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de sa publication*. Sinon les réclamants devront payer 25 centins par livraison réclamée.

Les abonnés payants doivent nous transmettre sans retard le prix de leur souscription : \$1.25. Adresse : Case 125, H. V., Québec.

La Librairie classique J.-A. Langlais & Fils

NOUVELLE MÉTHODE DE LANGUE FRANÇAISE

Le cours élémentaire de la nouvelle grammaire de MM. Magnan et Tremblay, professeurs à l'École normale Laval, est maintenant en vente chez J. A. Langlais, 177 rue St-Joseph, Québec. Ce manuel est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est illustré et rédigé d'après une excellente méthode, celle de Brunot et Bony. Le livre du maître est maintenant en vente.